

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 AVRIL 2010

Direction des Affaires Générales, du Juridique et du Contentieux Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité Unité Conseil municipal CMJ/MB/MN

Le vendredi 30 avril 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23 avril 2010 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – BILAN D'ACTIVITES DES MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES

<u>Monsieur le Maire</u>: Marie-Hélène CAZALET nous présente le bilan des activités des médiathèques communautaires.

Madame CAZALET: Bonjour Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus.

Je suis particulièrement heureuse de vous présenter rapidement les activités des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. C'est aussi avec beaucoup d'émotions que je voudrais vous dire deux mots de l'historique de la construction de la médiathèque dont le coût a été de 5.720.100 €, le coût pour la Ville Antibes Juan-les-Pins était de 1.143.432 € avec des subventions variées de plus de 4.000.000 d'Euros.

Le Conseil municipal du 28 juin 2000 a voté l'attribution du concours d'architecture à Pierre RIBOULET et à Bruno HUERRE pour une surface SHON de 4 742 m². Les travaux ont débuté en mars 2003 et nous avons réceptionné le bâtiment le 1^{er} aout 2006. Les équipes ont commencé à s'installer en juillet. A l'époque au moment de la fermeture de la bibliothèque municipale d'Antibes les abonnés étaient au nombre de 13.000 en tout, 9 000 à la bibliothèque provisoire boulevard Wilson ; 2 500 aux Semboules et environ 2 000 dans les bibliobus.

Le 1^{er} juillet 2005, les personnels ont été transférés à la Communauté d'agglomération et le bâtiment lui a été transféré après l'ouverture qui a eu lieu en décembre 2006, le 1^{er} janvier 2007.

Voici la photo de l'extérieur de la médiathèque d'Antibes-Juan les Pins.

Je vais vous dire un mot rapide de l'état des lieux au niveau des collections. Nous avons aujourd'hui 163.500 livres, 22.500 exemplaires de presse, 20.800 CD qui comprennent de la musique et des textes lus, 10.800 DVD. Ce qui représente depuis 2004 un investissement de 1.400.000 Euros pour la CASA. Il y a environ 27 000 abonnés à la médiathèque d'Antibes, 93 % sont des habitants de la CASA dont 81 % d'Antibois et de Juanais.

Les prêts sont au nombre de 628.150. Concernant les services au public on peut dire que nous avons organisé en 2009 : 379 ateliers et cycles et 150 événements culturels au cours de cette année. L'activité est donc diversifiée pour intéresser la population.

Le budget 2010 se réparti à 185 000 € pour les documents, 32 000 € pour les abonnements de presse et 54 000 € pour l'action culturelle. La documentation en ligne étant une source documentaire achetée pour l'ensemble du réseau, coûte 24 000 €.

Voici des photos de l'intérieur du bâtiment et des passerelles qui notamment relient les espaces entre eux et qui vous présentent l'intérieur du bâtiment et notamment l'atrium qui apporte de la lumière naturelle au centre du bâtiment et qui relie les espaces entre eux.

Parmi les actions culturelles les plus régulières et les plus fréquentes nous avons évidement beaucoup de concerts, souvent de scène locale, de projections, d'ateliers de différents types, de différentes thématiques : jazz, graph, Hip hop, patrimoine, des rencontres, des conférences sur des thématiques diverses (science, architecture, santé, etc.).

Ensuite il y a les plus grandes expositions, les moments les plus importants : l'exposition aborigène l'année dernière, cette année ce sera l'exposition « Jazz à Juan », l'année dernière l'exposition Nougaro avait été organisée. Nous organisons depuis 1999 la manifestation des « Bouquins/Câlins » avec des activités diverses pour les 0-3 ans en vue de sensibiliser les plus jeunes à la lecture, à l'image et au récit.

Nous passons maintenant à l'autre médiathèque de la Communauté d'agglomération : la médiathèque de Valbonne Sophia Antipolis qui a ouvert en mai 2007.

Les collections aujourd'hui présentent 50.000 livres, 3.900 exemplaires de presse, 11.500 CD musique et textes lus, 6.500 DVD qui représentent depuis 2006 un investissement de 1.000.000 € environ pour la Communauté d'agglomération. Les abonnés sont au nombre de 10.000 à peu prés, 80 % habitent la CASA dont 51 % sont des Valbonnais et 9% des Biotois, 19 % de ces abonnés habitent hors CASA. Les prêts sont au nombre de 340.000 environ et les services au public présentent des ateliers cycles également au nombre de 139 et les évènements culturels 108.

Le budget BP 2010 : pour les documents 119.000 €, pour les abonnements 13.000 €, pour l'action culturelle 39.000 €. Pour mémoire le budget Fonctionnement total des deux médiathèques et de 3.000.000 d'euros par an.

En dernier lieu, je voulais vous dire un petit mot du projet d'extension du réseau des médiathèques : nous sommes en phase de construction de deux nouvelles médiathèques communautaires à Biot et à Villeneuve-Loubet. Le projet est en cours de réalisation et nous en sommes à la phase du concours d'architecture.

Nous avons également initié une Charte « médiathèque et territoire » avec la ville de Roquefort-les-Pins. Il s'agit-là de collaboration d'animation culturelle autour de la médiathèque communale de la ville.

Nous avons prévu pour les deux nouvelles médiathèques des collections qui seront à minima pour Biot de 18.000 documents et 108 abonnements de presse et pour Villeneuve-Loubet de 39.000 documents et 80 abonnements de presse. Des compléments de fond se feront par le réseau donc par les réservoirs documentaires que nous proposons à la médiathèque d'Antibes en particulier qui sera donc de ce fait la tête du réseau et les documents numériques seront disponibles indifféremment sur tout le réseau.

<u>Monsieur le Maire</u>: Merci. Comme l'a dit Marie-Hélène CAZALET à la suite de la médiathèque du site Antibois puis du site Valbonnais, finalement la stratégie de la Communauté d'agglomération est aujourd'hui d'un réseau de lecture publique avec un « vaisseau amiral » si j'ose dire et qui est Antibes.

Des sites dispersés dans la communauté d'agglomération permettront à la fois la proximité mais en même temps une cohésion et une facilité d'accès. Avec la numérisation de la diffusion de la culture, on voit bien qu'aujourd'hui le succès Valbonnais à succédé au succès Antibois, 37.000 abonnés entre les deux médiathèques mais on voit aussi que les publics captifs sont quand même les publics des villes dans lesquelles s'installe la médiathèque.

9 % d'Antibois seulement vont à Valbonne, quelques-uns viennent à Antibes mais on voit bien que le fait d'avoir un site sur Biot et Villeneuve-Loubet plus tard va être deux éléments de réseau qui vont être très importants. Puis, pour le canton de Bar-sur-Loup il faudra travailler plutôt avec des systèmes de convention mais je trouve que c'est une bonne stratégie.

Je remercie Marie-Hélène CAZALET de son travail. Nous essaierons d'ailleurs de clôturer ce Conseil municipal à 18 heures pour assister tout à l'heure à l'inauguration de l'exposition « 50 ans de Jazz à Juan » à la médiathèque. Merci.

Est-ce qu'il y a des interventions sur la médiathèque, des questions ? Non. Nous passons au Conseil municipal.

APPEL NOMINAL par Monsieur le Premier Adjoint :

Présents:

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI, M. Bernard MONIER, MIle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, MIle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations:

Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Angèle MURATORI, Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT à M. Francis PERUGINI, M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Matthieu GILLI à Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents:

Présents: 43 / procurations: 6 / absent: 0

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BADAOUI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR LEONETTI

<u>Monsieur le Maire</u>: Je voudrais vous proposer d'ajouter une délibération au Conseil municipal pour la désignation d'un représentant dans le Conseil de surveillance du centre hospitalier contenu des délais qui nous sont impartis par nos autorités de tutelle, mais je reviendrai là-dessus au moment de la délibération et je vous demanderai votre accord pour ajouter cette délibération.

00-0 - SOUTIEN AUX SALARIES DE NICE MATIN - MOTION

<u>Monsieur le Maire</u>: En attendant je vous propose une motion de soutien aux salariés de Nice-Matin qui, je l'espère, vous est parvenue à temps.

Vous le savez que Nice-Matin est un des principaux groupes de presse quotidienne régionale en France et qui fête aujourd'hui ses 65 ans. Le groupe est présent dans 4 départements et compte 1 500 salariés, 17 éditions. C'est un acteur majeur de la vie publique, politique, économique, culturelle, sportive ou encore associative dans le département et le groupe vit une crise profonde depuis le début du mois d'avril dont de nombreux médias se sont fait l'écho.

A la suite à la décision de l'actionnaire principal, GHM Nice-Matin Groupe Hersant Média de vendre le siège du journal situé Route de Grenoble à Nice, les salariés de l'entreprise se sont rassemblés, ont entamé un important mouvement de grève pour défendre l'avenir de leur quotidien.

De nombreuses personnalités de notre département appartenant au monde économique, artistique, sportif et culturel et de nombreux élus de toutes sensibilités politiques ont répondu à l'invitation des salariés, qui leur ont témoigné leur soutien en participant à un rassemblement qui s'est déroulé dimanche 18 avril au Théâtre de Verdure à Nice.

Je propose au Conseil municipal d'Antibes Juan-les-pins la motion suivante :

« Le Conseil municipal apporte son soutien à l'ensemble des salariés de Nice-Matin, pour qu'ils puissent continuer à exercer leur profession, dans les meilleures conditions, dans le respect du droit à l'information due aux lecteurs et de la liberté de la presse, principes fondateurs du fonctionnement de notre vie démocratique».

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette motion ? Gérard PIEL.

Monsieur PIEL: Effectivement nous l'avons reçue ce matin...

Monsieur le Maire : J'en suis désolé.

Monsieur PIEL: Ce n'est pas la question du délai qui nous empêchera de voter la motion, puisque ce n'est pas tous les jours que l'on peut voter une motion dans le cadre de ce Conseil municipal qui soutient une grève, donc on le fera bien volontiers, c'est le premier point. Le deuxième point, effectivement, on s'est croisé ce dimanche-là à Nice et je pense vous avez vu à cette occasion la mobilisation populaire au-delà des élus qui étaient présents qui fait que même si on n'est pas d'accord avec la ligne éditoriale de ce journal et nous ne manquons pas de le dire régulièrement, on a besoin dans cette région d'un quotidien qui serve de...

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas le plus mal servi par le quotidien.

Monsieur PIEL: Non, je ne parle pas d'Antibes là, je parle de Nice-Matin, Var-Matin.

Hier on a eu une séance du Conseil régional et je n'ai même pas trouvé une demi ligne d'intervention et pourtant j'en ai fait plusieurs mais ce n'est pas grave. On n'est pas d'accord avec la ligne éditoriale vous comprenez bien que, et y compris avec les publicités institutionnelles qui ne manquent pas de soutenir ce journal par contre on a besoin de lien social effectivement.

Monsieur le Maire : Y compris la Région.

Monsieur PIEL: Y compris la Région bien sûr. Non mais je pensais plutôt à Nice, la CUNCA, tout ça... vous voyez, le Conseil Général. Je voulais simplement dire qu'au-delà ce n'est pas la crise d'un journal c'est la décision d'un grand patron de brader un équipement sans tenir compte des salariés, en les considérant comme des êtres subalternes.

Je crois qu'aujourd'hui, il a revu un petit peu sa copie mais c'est le comportement d'un grand patron tout simplement. Ce journal n'est pas en crise, il était en crise il y a quelques temps, 200 personnes ont quitté ce journal, qui ont fait un gain important en terme de budget. Aujourd'hui ce journal fait des bénéfices il n'y a aucune raison de le vendre, simplement une raison de mauvaise gestion de Monsieur HERSANT au niveau national qui fait qu'il vend ce qui pour lui est ce qui rapporte le plus et qui, de fait, traite ses salariés comme quantité négligeable.

Nous voterons la motion en l'état, elle nous semble je le répète dans le cadre de ce Conseil municipal quelque chose de très bien. Si on se revoit demain dans les manifestations du 1^{er} mai on pourra manifester ensemble sans problème avec les salariés de Nice-Matin. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PIEL. Il y a d'autres interventions ?

Pas d'autre intervention. Monsieur PIEL, il m'est arrivé dans le cadre de mes fonctions hospitalières d'être en grève avec un brassard donc je suis de ceux qui sont attachés à la possibilité de faire grève tout en maintenant le service public.

Si aujourd'hui je vous propose cette motion bien sûr c'est parce qu'il y a un grand groupe qui met en danger un acteur économique local.

C'est aussi un peu parce que j'ai un père qui a été journaliste et je sais combien ce métier est difficile et en même temps soumis à des pressions multiples et variées et que c'est un des métiers les plus difficiles avec celui que nous exerçons par rapport au mandat.

Le troisième point c'est que, quand on ouvre Nice-Matin si on est parfaitement content de tout ce qui est écrit à l'intérieur et qu'on est au pouvoir, alors il faut s'inquiéter de la liberté de la presse.

De temps en temps, comme chacun d'entre nous je conteste la phrase utilisée, le propos

éventuellement qui n'a pas été bien tenu mais je considère que tout cela, c'est le prix de la liberté.

Le prix de la liberté c'est de pouvoir effectivement ne pas considérer que la liberté d'expression appartient à qui que ce soit, c'est donc dans ce sens que je vous propose cette motion et quelles que soient nos motivations qui peuvent être légèrement différentes, je pense que nous serons au moins tous d'accord pour dire que dans ce pays, si l'on formate la liberté d'expression, si on la réduit, si on la simplifie, si on la limite à une activité purement commerciale, on finira un jour par mettre en difficulté cette liberté d'expression de tous nos concitoyens et pas seulement de la presse locale.

Je propose cette motion que j'ai voulue simple pour qu'elle puisse faire l'objet d'un vote je l'espère unanime. Personne n'est contre, personne ne s'abstient? J'ai aussi dit toute ma sympathie à Monsieur le Président DEBRY qui m'a téléphoné pour m'informer de sa démission et qui a eu je trouve aussi une attitude extrêmement responsable à la tête de Nice-Matin. C'est un homme pour lequel j'avais et j'ai encore une profonde estime.

La motion est votée à l'unanimité, je vous en remercie.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 JANVIER 2010 - PROCES VERBAL - ADOPTION

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : J'ai une intervention de Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY: Monsieur le Maire, chers collègues. Plusieurs observations sur ce rapport:

- sur la décision 3 qui concerne les parcelles situées 67 boulevard du Val-Claret occupées par la GIEDICA notre groupe souhaiterait avoir des précisions notamment l'avis des domaines parce qu'il s'agit d'un espace à enjeux qui est important pour l'avenir même si ce qui est écrit dans le texte nous permet d'être optimistes, il y a quand même quelques inquiétudes puisqu'il y a une plainte ;
- sur la décision 6, je vais me répéter au sujet du prix que nous demandons pour l'utilisation du domaine public pour des prises de vue photographiques. Les tarifs nous paraissent trop peu élevés, nous avons noté que pour la même chose à Cannes, la Mairie de Cannes demande 1.188 € alors que nous demandons que 403 € il y a une grande différence entre les deux. Nous espérons que nous serons un peu plus exigeants dans cette matière.
- enfin dans le tableau de la délégation du Conseil municipal à Monsieur le maire listant les marchés formalisés, nous constatons que l'objet n'est pas systématiquement localisé, lorsqu'il s'agit de travaux. Ainsi, les informations sur le marché 244 de l'année 2009 indiquant des travaux de mise en place d'une clôture en fer forgé en bois exotique pour 19.500 € ne permettent en rien aux conseillers municipaux que nous sommes de se rendre compte de l'endroit où ont lieu ces travaux. Si à chaque fois il faut demander précisément au service où ça se trouve, ça complique pas mal notre travail. Il serait bien qu'à l'avenir systématiquement lorsqu'il s'agit de travaux l'adresse de ces travaux comme soit indiqué. Dans ce cas précis il n'y a aucune mention de lieu. Je vous remercie.

<u>Monsieur le Maire</u>: Sur la décision 3, vous le savez il s'agit d'une zone à enjeux de l'autre côté de la voie ferrée, ce qu'on appelle habituellement les terrains MAURO qui n'appartiennent pas à MAURO qui est locataire. Nous nous sommes rendus locataires nous mêmes d'une parcelle que nous avons transformée en parking et là c'est une parcelle importante à double titre.

D'abord, elle est possiblement le lieu d'une opération d'habitat et c'est la raison pour laquelle nous avons exercé notre droit de préemption empêchant ainsi la SNCF de vendre à un particulier et nous l'avons fait avec l'accord de l'Etablissement public foncier régional pour faire une opération de type "TDF". La préemption a été contestée et nous avons gagné devant les tribunaux, en référé, car la motivation de notre préemption était juste.

La deuxième motivation c'est que nous pensons que pour désenclaver totalement l'ensemble des quartiers Est et en particulier le Val-Claret c'est la zone idéale pour faire un espace qui traverse et qui aboutit directement sur le Fort Carré, sous la voie ferrée qui a une hauteur suffisante à ce endroit qui traverse bien entendu l'espace que l'on va qualifier "d'espace Mauro" pour être plus simple.

C'était cette double raison qui nous a conduit à exercer cette préemption, en accord avec l'Etablissement public foncier pour une opération "habitat" et une opération de « mise en connexion » du secteur vieil Antibes – Fort Carré avec l'ensemble du quartier Val Claret.

Pour l'autre décision, je ne sais pas qui fait payer quoi et combien. Nous, on fait payer ce tarif que l'on a voté. Je rappelle que les tarifs changent selon l'endroit que l'on occupe, s'il s'agit des rues, si on occupe la Gravette, le musée Picasso ou la villa Elienroc. Regardez bien si les tarifs sont comparables dans ce que l'on fait et en tout état de cause ce sont des photos qui sont prises dans le Vieil Antibes. Je dirais qu'ils pourraient presque se passer de l'accord de la Ville sous réserve de ne pas troubler la circulation piétonne ou véhicule. En même temps le fait de passer le tarif de ces prises de vue de 400 à 1 000 € cela ne changerait pas fondamentalement le compte administratif que nous allons vous présenter tout à l'heure... mais je veux bien que l'on regarde et que l'on compare.

L'opération de clôture vous avez raison, son lieu n'est pas mentionné. Vous vous en souvenez un certain nombre de riverains ont été à juste titre exaspérés par des situations qui se déroulaient devant le bureau de la Direction Jeunesse, à FOCH et cet espace étant le lieu à la fois de regroupement et de vandalisme nous avons décidé de le fermer.

Mais décidant de le fermer nous avons voulu qu'il soit fermé non pas avec une grille inesthétique mais qui s'inspirait du bois et en accord avec l'architecture du bâtiment lui-même. C'est la raison pour laquelle la grille sera faite à la fois de bois et de fer forgé pour donner à l'emplacement une sécurité et la tranquillité publique pour les riverains et en même temps donner une continuité au bâtiment Jeunesse de FOCH qui ne soit pas contraire à l'harmonie architecturale.

Mais vous avez raison je vais demander au service à ce que l'on mentionne désormais à quel endroit se situent les divers travaux, cela nous permettra d'avoir une vision plus claire.

Ces explications étant données nous passons à la délibération suivante puisqu'il s'agit d'une information au Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions municipales.

00-3 - PLAGE DE LA GAROUPE - EXPLOITATION EN REGIE MUNICIPALE - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR LA SAISON ESTIVALE 2010

<u>Monsieur le Maire</u>: Je crois que nous sommes maintenant dans une situation habituelle puisque chaque année nous la reconduisons. Je souhaite que l'on fasse une étude pour que cette expérience s'étende à d'autres espaces aux cours des années suivantes avec votre accord et la participation de votre réflexion.

Comme je n'ai pas d'intervention je suppose qu'on peut directement passer au vote ? Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Adopté à **l'unanimité**.

00-4 - SECURITE - VIDEOSURVEILLANCE - EXTENSION DU NOMBRE DE CAMERAS - DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE

<u>Monsieur le Maire</u>: Chers collègues, comme vous le savez le réseau de vidéo surveillance de la Ville d'Antibes se fonde sur un argumentaire qui est de non pas un maillage au hasard, mais un maillage motivé, cette caméra se situerait au niveau de la Tour de l'horloge. Si vous me demandez la motivation, c'est que les remparts ont été restaurés récemment ont déjà fait l'objet d'actes de vandalisme et de tags.

Dans ces conditions, dès lors qu'ils vont aussi abriter une sculpture, je pense qu'il est logique qu'ils restent sous une surveillance vidéo qui n'empêchera pas non plus la vigilance humaine. Je vous propose donc d'installer cette caméra.

J'ai une intervention de Monsieur AUBRY.

<u>Monsieur AUBRY</u>: Avec cette délibération c'est la soixante-deuxième caméra qui s'installe sur notre commune. Nous ne sommes pas systématiquement contre ces installations.

D'après la délibération, on constate qu'elle correspond à l'implantation de la sculpture de PLENSA qui est indiquée. Evidemment on parle des remparts, on avait un peu compris qu'il y avait une histoire de tags là-dessus et fait positif, on note que la délibération précise bien qu'il s'agit d'un outil complémentaire à la présence d'agents, ce qui n'avait pas été fait dans des délibérations passées.

Ceci dit le plan joint que j'ai regardé nous montre une extension importante de l'espace concerné. Dans la délibération on parle de la sculpture, on parle des remparts, mention est faite pour le vote de "secteur du Vieil Antibes" au niveau de la Tour de l'horloge.

Il aurait été peut-être bien que l'on précise que la plage de la Gravette fasse partie du secteur surveillé. On se demande pourquoi la plage de la Gravette n'a pas été indiquée comme faisant partie de l'espace surveillé en question.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr Monsieur AUBRY, enfin d'après ce que j'ai vu comme angulation, que la plage de la Gravette soit parfaitement visible à partir d'une caméra située sur la Tour.

Monsieur AUBRY: Je me base uniquement sur le document qui nous a été joint et qui montre l'angle et la plage de la Gravette est en quasi-totalité inclus dans ce périmètre. Je ne sais pas si elle est parfaitement visible depuis la Tour de l'horloge ça c'est un autre problème.

Monsieur le Maire : Elle n'est pas visible parce qu'elle est au-dessous.

Le rempart empêche de voir la plage de la Gravette. La caméra fixe va prendre un faisceau de surveillance qui va amener une ouverture d'angle de 10 à 15 degrés sur l'ensemble du Bastion et sur l'ensemble de la promenade. En revanche en aplomb et au-dessous elle aura une moindre visibilité.

En tout cas sur mon plan elle n'englobe pas toute la plage de la Gravette. Monsieur AUBRY, c'est un espace public, l'important c'est qu'il n'y ait aucune pénétration dans les espaces privés, c'est ça la base et après je vous ai dit l'objectif, ce n'est pas de surveiller la plage de la Gravette et d'éviter d'y mettre un maître-nageur.

On passe au vote qui est contre ? 3. S'abstient ? 2.

Adopté à la MAJORITE par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

J'en arrive à la délibération que je vous propose d'ajouter.

00-5 - SANTE - CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES - CONSEIL DE SURVEILLANCE - COMPOSITION - DESIGNATION

Monsieur le Maire: Il s'agit d'une délibération sur le Conseil de surveillance. Vous savez que la loi "Hôpital, patients, santé, territoire" a modifié la composition du Conseil d'administration qui est devenu Conseil de surveillance. Dans ce Conseil de surveillance tout dépend des villes si elles ont un rayonnement communal et intercommunal ou un rayonnement départemental, elles peuvent avoir 9 ou 15 membres.

Par décision de l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital d'Antibes bien qu'il soit communal et intercommunal se compose de 15 membres. Cela sous-entend qu'il y aura des représentants du Conseil municipal, de la Communauté d'agglomération, et du Conseil Général.

Cette situation nous amène à proposer qu'il y ait, en dehors du maire qui est de droit membre du Conseil municipal et qui peut s'y faire représenter par délégation, un membre représentant le Conseil municipal.

Bien entendu si je vous demande cette délibération en urgence, vous l'avez compris, c'est que l'installation des Conseils de surveillance doit s'effectuer dans le mois prochain et que les délais font que le prochain Conseil municipal ne nous permettait pas d'attendre.

Je vous propose donc d'accepter l'urgence de l'inscription à l'ordre du jour, d'abroger bien sûr la délibération du Conseil municipal qui portait sur la désignation sur conseil d'administration du centre hospitalier qui n'existe plus, le mandat des membres du Conseil d'administration ayant pour terme le début de ceux du Conseil de surveillance et de désigner en son sein, au titre des représentants de la Commune un élu du Conseil municipal pour siéger au Conseil de surveillance.

Bien entendu personne ne sera étonné que je propose Jacques BARBERIS qui préside le conseil d'administration de l'hôpital d'Antibes à l'heure actuelle pour être ce délégué.

Je ne sais pas si vous souhaitez intervenir en m'excusant une fois de plus de vous présenter en urgence cette délibération et si vous souhaitez que l'on dissocie les votes à la fois de l'inscription en urgence à l'ordre du jour, de la délibération et de la proposition que je vous fais.

Monsieur PIEL.

<u>Monsieur PIEL</u>: Nous ne participons pas au vote, donc vous pouvez très bien voter globalement. On n'a pas accepté, on ne partage pas la loi qui a changé profondément les compositions y compris des conseils d'administration, nous ne participerons pas au vote.

Monsieur AUBRY: Même observation pour le groupe Parti Socialiste et les Verts.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention ? Je vais vous proposer trois votes :

M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ne participent à aucun vote.

- Est-ce que vous acceptez l'urgence de l'inscription à l'ordre du jour de la désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier d'Antibes ?

Qui est contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

- L'abrogation de la DCM précédente : Personne n'est contre, ni s'abstient en dehors de ceux qui ne participent pas aux votes ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Y a-t-il un autre candidat que Jacques BARBERIS pour assumer la représentation du Conseil municipal au conseil de surveillance ? Il n'y en a pas, je vous remercie, comme cela, nous ne procédons pas à un vote à bulletins secrets.

Qui est contre la candidature de Jacques BARBERIS ? Qui s'abstient ? Personne.

Jacques BARBERIS est désigné, à **l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentant de la Commune, et retrouvera ses fonctions de président du Conseil de surveillance anciennement Conseil d'administration.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES TERRIERS - ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE PARCELLE APPARTENANT A M. ISOARD

Monsieur GONZALEZ: Il s'agit du chemin des Terriers que nous pensons élargir, pour créer un double sens entre Weisweller et la Croix Rouge et construire une nouvelle adduction d'assainissement, qui permettra d'étendre le réseau actuel pour pouvoir construire dans le guartier.

Il s'agit aujourd'hui d'acquérir l'avant-dernière parcelle que nous n'avons pas, celle appartenant à Monsieur ISOARD pour une superficie de 317 m² et pour une somme de 86 000 €.

<u>Monsieur le Maire</u> : Merci il n'y a pas d'intervention. C'est la dernière étape avant l'ouverture finale, je vous bien sûr propose de voter. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

01-2 - CHEMIN DE SAINT-CLAUDE - TERRAIN LEVAUX - PARCELLES AR N°142 ET 219 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE ASSORTIE D'OBLIGATIONS PARTICULIERES

Monsieur GONZALEZ: Ces parcelles ont été achetées en 1994, c'est une immobilisation financière importante pour des parcelles qui équivalent à près de 2 hectares. Il y a eu plusieurs projets tel que le collège de la Fontonne prévu, et tel que le conservatoire de musique éventuellement positionné à cet endroit-là, mais il sera mieux positionné directement à coté de la salle de spectacles.

Il nous a semblé que le mieux était d'organiser un ensemble cohérent avec l'environnement immédiat sur lequel il pourrait y avoir 35 % de logements sociaux, en considérant que la prise en compte de l'environnement nous contraindra non pas à utiliser le COS total, mais à ne pas utiliser surtout la bonification pour HQE, qui sera obligatoire de toutes les façons y compris même la bonification pour logements sociaux. Donc en fait il y aura 35 % de logements sociaux qui seront contraints sur cette parcelle, ce qui fera descendre la constructibilité de 12 000 à 8 600 m². Le voile supérieur étant étagé suivant la proximité de mitoyenneté entre du R+1 et du R+3.

<u>Monsieur le Maire</u>: Comme l'a résumé Monsieur GONZALEZ nous proposons dans une opération mixte un appel d'offres sur ce terrain mis à la vente. Je rappelle aussi que 60 % de l'espace sera en espaces verts et 40 % uniquement constructible au sol.

J'ai l'intervention de Monsieur MOLINE, la Gauche et l'écologie, du PS et des verts.

Monsieur MOLINE: Monsieur le Maire, chers collègues, 4 remarques sur cette délibération.

Comme vient de le rappeler Monsieur GONZALEZ vous avez acheté ces terrains afin d'assurer harmonieusement le développement urbain d'un secteur propice au développement de l'habitat. Vous y avez ensuite projeté un jardin, un collège et ensuite un conservatoire de musique, enfin vous revenez maintenant à envisager de revendre cette unité foncière dans la perceptive de mettre en œuvre un programme d'habitat offrant une mixité sociale, quelle cohérence!

Très récemment vous avez arrêté à nouveau votre projet de PLU, projet contre lequel j'avais émis des craintes, vous m'aviez alors répondu « ce PLU est élaboré avec beaucoup de soin et ce PLU est à mes yeux de grande qualité » soit.

Alors, pourquoi seulement 3 mois plus tard restreindre le droit à construire de ce foncier pour que l'aménagement de ce terrain s'intègre au maximum dans le tissu urbain existant ?

Le règlement arrêté est-il bon ou pas bon pour ce secteur, ou y a-t-il un règlement modulable en fonction de qui, de quoi ? L'obligation de 35 % de logements sociaux va faire augmenter l'incidence foncière des autres logements de 20 %. Comment y voyez-vous la mixité sociale recherchée ?

Dernièrement, vos critères de sélection étant le prix et ses conditions, l'insertion du projet dans le site, la qualité architecturale, la performance énergétique et le logement social, l'investisseur intéressé va devoir en plus de son offre financière présenter un projet d'architecture avancé. Nous craignons que l'excès d'exigence gratuite nuise à la demande de qualité recherchée tout au moins déclarée.

Ce mode opératoire ne va pas favoriser la création et donc la diversité architecturale, nous le regrettons. Merci.

<u>Monsieur le Maire</u>: Monsieur MOLINE, rapidement parce que je pense que les interventions qui suivront ne seront pas de même teneur. D'abord, c'est justement parce que nous nous concertons et que nous voulons un tissu urbain qui soit continu.

Si vous regardez ce plan, vous voyez très bien que de l'autre côté de la rue vous avez du bâtiment collectif mais que tout autour de ce terrain, vous avez du bâtiment individuel et qu'il faut donc que nous nous inscrivions dans une perspective d'urbanisme qui soit respectueuse de l'existant.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement il y a des exigences. Rappelez-vous les exigences sur TDF, rappelez-vous les exigences sur la route de Grasse et pourtant, à la fois les prix ont été respectés et la qualité architecturale des premières livraisons de TDF qui interviennent, montrent que l'on a réussi ce double objectif.

Le troisième point : c'est que les 5.000.000 d'euros c'est le plancher, si quelqu'un présente un projet architectural de très grande qualité, il sera plutôt choisi par rapport à celui qui présentera un projet architectural de moins bonne qualité, même si le prix est légèrement différent. C'est la qualité architecturale, l'insertion dans l'environnement qui existera.

Après la question s'est posée de savoir s'il fallait introduire exclusivement, massivement des logements sociaux ? Je répondrais probablement aux autres membres de l'opposition... mais pourquoi je fais des logements sociaux ?

Parce qu'on en a besoin Monsieur MOLINE. On en a besoin partout y compris dans les territoires qui apparaissent comme pavillonnaires, mais dont on voit très bien qu'ils sont en mutation.

Ce territoire aujourd'hui il est en plein cœur de ville, il est sur le trajet du Transport en Commun en Site Propre. Comment peut-on envisager qu'il n'y ait pas de logements sociaux à cet endroit-là, alors qu'on affirme justement dans le PLU que l'on doit en faire. Et je dirais que si aujourd'hui, pour l'ensemble des associations de quartier, on passe de 12 000 m² à 8 000 m², c'est justement parce qu'on ne veut pas d'urbanisme de mauvaise qualité ou d'urbanisme qui fait du quantitatif à tout prix.

La ville d'Antibes a heureusement suffisamment d'espaces pour continuer à construire son plan de logements sociaux et faire en sorte qu'elle respecte cette mixité sociale qui est aussi respectée sur le territoire.

Donc, je n'ai pas d'inquiétude sur la qualité, je n'ai pas d'inquiétude sur le prix très honnêtement peutêtre que je me trompe, mais à mon avis, compte tenu des prix que nous avons obtenu dans d'autres opérations similaires, Marguerite BLAZY est là pour en témoigner, on devrait obtenir ce prix.

Mais, le prix n'est pas un objectif mais un des éléments, c'est la condition nécessaire, ce n'est pas la condition suffisante. Je dirai qu'on attachera une grande importance aussi à l'environnement non seulement architectural mais paysager. Obliger 60 % d'espaces verts c'est aussi une garantie de continuité d'un espace qui n'est pas effectivement de l'urbanisme massif.

Pour les logements sociaux, oui, il en faut, pour la qualité pas d'inquiétude. Après "quelle cohérence !"... Vous ne l'avez pas vécu... je l'ai vécu avec Georges ROUX et l'ensemble du Conseil municipal... Oui nous avons réfléchi à mettre le collège à cet endroit-là.

Pourquoi on ne l'a pas mis ? Parce que visiblement il y avait des problèmes d'entrée et de sortie du collège qui posaient plus de problèmes de sécurité qu'à l'endroit où l'on a construit le collège.

Ensuite, le conservatoire de musique et d'art dramatique : même problème, les enfants vont sortir massivement sur des routes qui sont des routes à forte pente et qui peuvent difficilement être sécurisées.

Et enfin, le fait de construire la salle de spectacles aujourd'hui, laisse autour de celle-ci suffisamment d'espaces pour donner une cohérence entre le futur conservatoire et cet équipement et faire en sorte qu'il y ait une meilleure unité.

Il y pas d'incohérence au contraire.

Après il y a eu l'idée de laisser un espace vert, sauf que vous le constatez, tout autour il n'y a que des villas avec espace vert. C'est assez rare quand même que l'on sorte de son jardin personnel pour amener ses enfants s'amuser dans un jardin public. On se mettait dans une situation où l'on se privait d'une cohérence urbanistique par rapport à une offre qui n'avait pas trop lieu d'être à l'endroit où cela se situe, voila l'explication générale.

Monsieur MOLINE: Je parlais du PLU, je trouve personnellement regrettable que votre règlement mis à l'épreuve sur ces premiers terrains, vous reveniez sur un règlement de PLU qui a été élaboré et que vous vous rendiez compte qu'il n'est pas très applicable sur ces parcelles-là et donc vous le modifiez. C'est quelque chose qui aurait dû être vu au moment de l'élaboration du PLU et pas maintenant. Concernant les logements sociaux nous sommes tout à fait pour la création de logements sociaux, je m'inquiétais simplement sur le fait de l'augmentation de l'incidence financière pour les autres logements et en ce qui concerne la qualité architecturale, ce n'est pas un appel d'offres que vous faites, c'est un concours d'architecture déguisé.

Monsieur le Maire: Il n'y a rien de déguisé. On fait un appel d'offres avec plusieurs critères et dans ces critères il y a la qualité architecturale et environnementale donc il n'y a rien de déguisé. On n'est pas non plus dans un projet dans lequel on fait un projet purement architectural. Quand on fait un projet de salle de spectacles ou de salle omnisports on fait un projet d'architecture, parce qu'on sait le volume, on sait exactement où ça s'implante, etc.

Quand on fait un projet d'aménagement urbain d'habitat on fait un projet qui comporte un certain nombre de critères et ne vous inquiétez pas, je veux dire que les terrains TDF et les terrains route de Grasse et d'autres terrains à Villeneuve-Loubet ou à Roquefort, lorsqu'il y a une concurrence les promoteurs trouvent les moyens de faire la qualité et en même temps de faire l'objectif qui doit être atteint. 35 % de logements sociaux je ne vais pas le dire à la place de Monsieur LA SPESA, mais c'est quand même un minimum dans un secteur dans lequel on est maintenant dans un urbanisme continu.

Monsieur GONZALEZ: Effectivement le PLU ne se fait pas à la parcelle, Monsieur MOLINE vous qui êtes un spécialiste vous devriez le savoir. Le PLU se fait sur un secteur ce sont des règles qui s'appliquent sur le secteur. Ce sont des règles générales qui s'appliquent quelquefois à la marge plus ou moins bien, et par rapport aux règles du PLU, il y a le filtre de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nous avions pris justement son attache pour savoir quel était le voile envisageable sur ce terrain et les emprises que vous voyez sont des emprises de constructibilité, mais cela ne veut pas dire que les limites des bâtiments seront dessus, cela laisse donc libre cours à l'intelligence et au talent des architectes.

Monsieur le Maire : Je rappelle que ce terrain de la gauche à la droite a un très fort dénivelé et que du haut en bas il a aussi un très fort dénivelé.

Ce qui explique que nous ayons recherché une couronne de R+1 dans la partie la plus haute pour ne pas cacher la vue des riverains qui étaient autour et que progressivement, en descendant vers la route, on a augmenté la hauteur pour faire en sorte que le calibrage global, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, soit harmonieux et qu'il n'y ait pas une verrue de béton au milieu d'un ensemble de villas.

<u>Monsieur LA SPESA</u>: Tout d'abord, une petite remarque technique, ça aurait été sympa de nous fournir ce document dans les documents de préparation du conseil, on a eu une vulgaire photocopie. Une petite remarque technique.

<u>Monsieur le Maire</u>: Vous avez raison, donc acte. Il vaut mieux que vous ayez les documents le plus tôt possible et si vous ne les avez pas, réclamez-les.

Monsieur LA SPESA: Pour nous il y a deux manières d'aborder cette délibération.

La première qui indique que la Ville possède un terrain qu'elle souhaitait utiliser pour le transfert du collège de la Fontonne, c'est ce que vous avez dit c'est ce qui est écrit dans la délibération. Cette opération ne pouvant se faire on vend le terrain à un promoteur, on réduit la surface constructible et on sort 1/3 en logements sociaux et dans la foulée on empoche 5.000.000 d'euros.

Présenté de la sorte on pourrait croire que seuls les esprits chagrins y verraient un mauvais plan. Qui oserait critiquer la construction de logements sociaux... hormis notre collègue à l'instant ? non... je retire... alors que la situation du logement sur la commune est catastrophique.

Je crois qu'on peut être d'accord sur le constat. Effectivement...

Monsieur le Maire : Non, on n'est pas d'accord sur le constat non plus.

Monsieur LA SPESA: Donc acte. Je me trompe. Effectivement, ces quelques dizaines d'habitations seront les bienvenues mais faut-il en rester à cette proposition ou réfléchir dans le but de mieux faire?

Dans cette optique, la deuxième manière d'aborder la situation pourrait être la suivante :

Fin 1993 et début 1994, le maire de l'époque avait eu la bonne idée d'acheter ces deux terrains qu'il prédestinait à du logement social. La dizaine d'élus de l'époque qui sont encore dans cette salle, doivent s'en souvenir. En effet, en ces temps-là il était de bon ton de faire des réserves foncières pour le logement social plutôt que de brader notre patrimoine communal pour des opérations à haute valeur ajoutée pour les promoteurs privés.

Aujourd'hui, à partir du moment où il n'y a pas eu d'autre délibération sur le sujet, on peut affirmer que ce n'est pas 35 % mais 100 % de logements sociaux qui devraient sortir de ce secteur.

Par ailleurs, la position de limiter les mètres carrés constructibles n'est pas critiquable au premier abord, mais au vu de la situation, ne pourrait-on pas utiliser les bonifications afin de construire un peu plus de logements, en travaillant plus profondément le projet architectural et paysager dans le sens du mieux vivre. Concernant le prix de vente, il n'y aurait rien à redire si l'opération devait être pilotée par un organisme social. Tel que présenté dans la délibération et même en tenant compte de notre habitude non critiquable de vendre au prix des domaines, le promoteur qui va être choisi va réaliser une opération en or.

De plus, 5,3 millions d'euros dans les caisses de la ville n'est là aussi pas critiquable, mais on va le voir dans quelques instants : est-il préférable de rajouter 5.000.000 au 8.000.000 ou de se donner un énorme bol d'air dans la gestion des logements sociaux ?

Depuis des années vous nous dites qu'il est très difficile de créer du logement social car le prix des terrains est astronomique et aujourd'hui, alors que l'on découvre que l'on possède deux hectares de terrain d'où peuvent sortir des dizaines de logements sociaux, on joue les petits bras et offrant les 2/3 à un promoteur privé.

Désolés de peut être passer pour des esprits chagrins, mais là vous marchez sur la tête, aussi nous vous demandons expressément de revoir votre position dans l'intérêt des familles qui vivent dans des taudis, dans des voitures ou dans la rue. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : J'aurai pu l'écrire à votre place car je savais que vous alliez dire cela.

Monsieur LA SPESA: Donc, vous savez que vous vous trompez.

Monsieur le Maire : Non, je sais que vous vous trompez et que vous persistez dans l'erreur, ce n'est pas pareil.

Monsieur AUBRY: Nous cédons dans cette affaire une importante parcelle de 19.000 m² afin qu'il soit réalisé un programme d'habitat incluant 35 % de logements sociaux. De ce point de vue pas de problème. Les critères de sélection ne posent pas de problème non plus, puisque l'on demande une qualité architecturale, on demande la performance énergétique.

La part de logement social je le répète c'est bien peut-être un peu plus. 100 % ce n'est peut-être pas souhaitable on est dans une logique de mixité sociale, toujours bien penser à mélanger les différentes populations, plutôt que risquer de faire un ghetto, mais on souhaite limiter ce problème à 8 600m² de SHON, donc nettement en deçà de ce que permet le PLU, qui est en cours d'adoption, là ça nous interroge.

Pourquoi cette limitation de SHON?

Lors de l'acquisition de ces terrains on avait bien noté d'après le texte de cette délibération, que l'on envisageait d'y transférer le collège de la Fontonne. Evidemment, ce n'était peut-être pas pertinent étant donné la proximité d'un autre collège à cet endroit et d'autres points que vous nous avez cités, mais aussi on avait prévu d'y créer des espaces verts publics. Le fait de faire aménager un espace vert privé par une réduction sensible de la somme demandée, cela ne nous parait pas pertinent.

Si le projet de logements doit être limité à 8 600 m², auquel nous ne sommes pas opposés, nous souhaiterions nous que la parcelle mise en vente par la municipalité se limite à 75 % de la surface totale correspondant à la somme de 5.297.600 Euros, ce qui ne remet pas en cause sa validité par rapport au PLU. Les 25 % conservés par la Ville d'Antibes le soit afin d'y aménager un espace vert public.

Pour nous il y a une grande différence entre un espace vert public de taille importante et des espaces verts privés ou carrément privatisés. Ce serait pour les habitants et d'autres Antibois, car il n'y a pas que les Antibois du quartier qui peuvent être intéressés par ce possible espace vert public.

Nous sommes opposés au montage proposé, qui consiste selon nous à faire aménager par un privé un espace vert moyennant une renonciation de la part de la Commune à plus de 2 millions d'Euros sur le prix de la vente. Nous faisons la somme de l'estimation des domaines, moins la somme que nous demandons : ce qui fait 2 millions d'Euros de différence.

Evidemment, je ne cache pas qu'aménager un espace vert coûte de l'argent mais Antibes à besoin d'espace vert public. Il faut y penser.

Je vous remercie.

<u>Monsieur le Maire</u>: Merci. Si je résume la position de Monsieur LA SPESA, c'est que sentant la fragilité de son argumentation, il commence par dire "on pourrait penser que je suis un esprit chagrin" et après sa démonstration c'est vraiment un esprit chagrin.

Parce qu'effectivement, faire une opération harmonieuse avec le tissu existant et je partage l'avis de Monsieur AUBRY, on va dire qu'on est là pour faire de la mixité, on n'est pas là pour opposer ou mettre en difficulté les riverains.

L'objectif est d'arriver à doubler pratiquement l'obligation de la loi SRU qui est de 20 % et d'en faire 35%, arriver à obtenir 60 % d'espaces verts et faire en sorte qu'effectivement, au passage, la Ville d'Antibes encaisse 5 millions d'Euros pour poursuivre ses investissements lourds, qu'elle soit en appel d'offres et rien ne dit que dans la concurrence il n'y ait pas quelqu'un qui propose plus.

Certains pensent comme Monsieur MOLINE que c'est une très mauvaise affaire pour le promoteur et comme Monsieur LA SPESA que c'est une affaire en or. Peut-être que dans la concurrence on verra ceux qui effectivement considèrent que c'est une bonne ou mauvaise affaire.

En tout cas, je constate chaque fois que l'on a fait une procédure de ce type avec du qualitatif de très haut niveau et une concurrence, on a obtenu des prix que nous avions à peu près prévus, et plutôt rentré un supplément d'argent.

Le seul débat pour Monsieur AUBRY c'est de dire pourquoi cet espace vert est public ?

Sur l'opération TDF on a fait en sorte que l'espace privé soit rendu au public et que l'espace vert soit public. Pourquoi ? Parce que dans cet endroit, il n'y a pas beaucoup d'espaces verts pour les riverains et il y a d'autres logements sociaux à proximité.

Dans cet endroit-là, historiquement, il n'y a pas de logement sociaux et donc il vaut mieux donner de l'espace vert aux gens qui vont vivre dans des logements sociaux, plutôt que de faire un espace ouvert à des riverains, qui ont déjà un jardin ou la piscine. Ils ne vont pas venir.

Donc on va avoir un espace vert et peu de temps après, par expérience, on va venir fermer cet espace parce que la nuit il y aura des nuisances et que dans la journée il ne sera pas bien nettoyé. Il me semble que pour les 35 % des gens qui vont habiter dans des logements sociaux comme pour ceux qui vont vivre à l'intérieur de cet espace, il vaut mieux qu'ils bénéficient d'un espace privatif autour d'eux plutôt que de le donner à un public extérieur.

De l'autre coté, en revanche, je partage votre opinion Monsieur AUBRY sur la réflexion que l'on a autour de l'espace "BUNOZ", il faudra y trouver des espaces verts car il y aura de la constructibilité à terme et cette constructibilité ne va pas entraîner beaucoup d'espaces verts autour. Donc un jardin public de l'autre coté se justifie, à mon avis. Il y a un espace piscine, il y aura un espace théâtre, il y aura de l'habitat, il vaut mieux qu'à terme il y ait des espaces de convivialité, dans une organisation urbanistique qui fait qu'il y a un nouveau quartier qui émerge dans un projet.

Mais là franchement, on y a réfléchi, pourquoi ne pas faire un espace vert public? parce que honnêtement, il sera fréquenté par peu de monde ou par personne. Donc peut-être qu'il vaut mieux aussi réfléchir à organiser un espace vert juste à côté.

Vous avez la Coopérative et vous avez l'Espace Saint-Claude. Dans cet espace Saint-Claude, vous avez aujourd'hui un parking à côté, vous avez des espaces qui sont peu utilisés, est-ce qu'il n'y a pas à réfléchir là, à un espace "jardin public" qui permette de donner encore un peu d'air au contact du Lycée agricole?

Je partage votre opinion sur les espaces publics tout autour de la ville, mais il me semble que cet endroit était peu approprié en bordure de route à grande circulation, c'est plutôt un endroit dans lequel on urbanise et dans cette urbanisation on maintient à l'intérieur pour la jouissance des riverains en mixité sociale un espace jardin.

Bien entendu, j'ai rencontré les associations de quartiers, Jean-Pierre GONZALEZ a fait de même et nous continuerons à faire cette opération en concertation et avec les objectifs que nous avons définis, pour faire en sorte qu'effectivement, la démocratie de proximité ne soit pas un mot mais une réalité et que l'on réfléchisse ensemble, à la façon d'urbaniser progressivement les espaces qui ne le sont pas, mais sans opposition, avec les élus de quartiers et les comités de quartiers.

Monsieur MOLINE: Oui, Monsieur le Maire merci de ces explications. Je regrette simplement qu'on n'ait pas vu le plan que vous avez au-dessus de votre tête en commission et donc nous voterons cette délibération? Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. On passe au vote : qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la MAJORITE par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Désignation des membres de la commission : étaient prévus : Messieurs LEONETTI, GONZALEZ, GENTE, Mesdames TROTOBAS, THOMEL, Monsieur MOLINE et Madame MURATORE. Est-ce que Madame MURATORE veut cependant être dans une commission ah doc sur un projet qu'elle ne vote pas ?

Monsieur AUBRY: J'ai parlé de cela avec Madame MURATORE on est en désaccord sur la façon dont est fait ce projet et donc normalement nous ne candidatons pas, si vous pensez nommer des membres de l'opposition il faudrait peut-être nous en parler avant. En tout cas elle ne m'a absolument pas parlé de cette proposition.

Monsieur le Maire : Il y a toujours une commission ah doc et je prévois toujours.

Monsieur AUBRY: On s'en doutait bien mais...

<u>Monsieur le Maire</u>: Vous ne voulez pas participer vous ne participez pas, moi je propose à la liste de Monsieur DUJARDIN s'il veut un deuxième membre. Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL: La commission ah doc n'est pas élue à la proportionnelle?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur PIEL: Non, non. Mais bon on se rend compte que...

Monsieur le Maire : Contrôle ...

Monsieur PIEL: Je ne sais pas, ce n'est pas une élection...

Monsieur le Maire: Non.

Monsieur PIEL: J'ai du mal à comprendre... il y a des commissions ad hoc qui sont élues d'autres non. Peu importe, en tous les cas on se rend compte qu'il y a eu certainement des prises de positions ou des demandes. A nous on ne nous a rien demandé voila.... et ce n'est pas parce que l'on n'a pas voté un dossier que l'on ne peut pas participer à la commission ad hoc tout simplement.

<u>Monsieur le Maire</u>: Attendez, alors je n'y comprends plus rien. Je relis une commission ad hoc précédente qui me sert de modèle pour le conseil d'aujourd'hui. Je me sers de cela.

Je rappelle que dans la dernière commission ad hoc vous ne vouliez pas siéger parce que vous aviez voté contre. Je pensais que vous aviez une cohérence politique et que ce que vous aviez antérieurement décidé, vous le continuez et à cette époque si je me rappelle bien, le PS s'était abstenu et avait participé à la commission. Je demande à Monsieur AUBRY s'il veut participer, il me dit je vote contre donc je ne participe pas, dont acte. Je pensais que vous étiez dans le même état d'esprit.

Monsieur PIEL: Non, parce que la commission ad hoc précédente on n'y a pas participé et là on souhaitait participer tout simplement parce qu'on voit bien l'importance du dossier et qu'on souhaite tout simplement y participer pour un contrôle démocratique, maintenant si vous avez décidé qu'on n'y participait pas, on n'y participe pas c'est tout. C'est tout, c'est très bien.

On peut participer à des commissions ad hoc sans être d'accord avec le projet. Ou alors, si vous me dites que ce n'est pas comme ça...

Monsieur le Maire : C'est un changement de stratégie chez vous.

Monsieur PIEL: Non, pas du tout.

Le sujet précédent n'avait rien à voir avec cela. Là on est quand même sur une délibération qui a été votée...

Monsieur le Maire : Qu'est ce qui n'a rien à voir ? une commission ad hoc c'est une commission ad hoc.

Monsieur PIEL: Oui mais on n'est pas sur le même sujet quand même.

Monsieur le Maire : J'ai un peu de mémoire encore et il me semble bien que vous aviez dit "comme on n'a pas voté on ne participe pas".

<u>Monsieur PIEL</u>: Non. C'est vous qui avez la décision puisque vous désignez. Nous, nous vous disons si vous désignez on participe et si vous choisissez de ne pas nous désigner...

Monsieur le Maire : Je vais vous aider à rester cohérent Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL: oui

Monsieur le Maire : Ne participez pas.

Monsieur PIEL: Vous voyez ça ne m'étonne pas que vous preniez cette décision.

Monsieur le Maire : Je suis là pour vous aider.

<u>Monsieur PIEL</u>: Mais ça annule tout votre discours parce que sur un sujet aussi pointu, aussi important, que vous décidiez que l'on n'y participe pas, ça augure mal de ce qui va ce passer.

Monsieur GONZALEZ: Je fais remarquer tout de même qu'un tel appel d'offres est fait parce que le Député Maire veut faire un appel d'offres. Parce que la loi autorise Monsieur le Député Maire à faire une négociation en direct avec les promoteurs.

Ce qu'il s'est toujours refusé de faire et donc de faire plus que la loi, c'est-à-dire à mettre en place une commission ad hoc. Il est tout à fait naturel que les gens qui votent contre le projet n'aient pas la priorité pour participer à cette commission. Je dois dire même que la décence voudrait qu'ils n'aient pas à participer et qu'ils ne soient pas candidats.

<u>Monsieur le Maire</u> : Je vais vous expliquer la décence. La décence normalement c'est qu'il n'y a pas de commission ad hoc comme il vient de le rappeler.

Le maire fait un appel d'offres et il décide directement avec un promoteur. Je ne l'ai jamais fait, ni dans une délégation de service public alors que je peux négocier directement, j'ai toujours associé les élus.

Non seulement j'ai associé les élus que je pourrais conserver uniquement dans la majorité, mais je l'ouvre à l'opposition. Il faut quand même arrêter une limite. Vous dites je n'en veux pas parce qu'il faut faire 100% de logements sociaux et ensuite vous venez négocier l'ensemble, non mais quand même, Monsieur PIEL. Restez cohérent, restez comme vous avez dit jusqu'à présent. Vous êtes dans l'opposition restez y, et vous êtes dans une opposition frontale, gardez votre caricature. Allez, oui, un petit souvenir d'hier.

Monsieur GONZALEZ: J'ai un bon souvenir d'hier Monsieur, à la région où la proportionnelle a été complémentant bafouée, si on avait suivi votre règle et l'opposition de la région c'est-à-dire l'UMP, Nouveau Centre, Front National même éventuellement, auraient dû participer beaucoup plus, suivant votre critère actuel donc je crois que quelquefois, là aussi il vaut mieux se taire lorsque l'on a une position à un endroit et une autre position à un autre endroit.

Monsieur PIEL: Je pensais vous savez, les bonnes résolutions de début de mandat, etc. qu'on allait éviter chaque fois que l'on est ici de repartir à Marseille, donc partons à Marseille. Monsieur GONZALEZ vous avez bien été désigné par la majorité du Conseil régional dans des conseils d'administration? de lycée? Oui ou non?

Oui. Écoutez, je crois que vous avez et ce que vous demandez-là, ce que ne vous dit pas Monsieur GONZALEZ c'est que l'intervention qui a été faite sur la proportionnelle soit disant ce n'est pas pour l'UMP c'était pour le Front National. Nous nous avons des lycéens et des communautés dans les lycées

qui ne veulent pas d'élus du Front National. Nous n'allions quand même pas nous prêter au ridicule de suivre les demandes de l'UMP de désigner les membres du Front National.

Monsieur le Maire : Stop ! Question réponse.

Monsieur PIEL : Mais si c'est la raison qui fait que nous ne siégions pas à la commission ad hoc, cellelà elle est bonne quand même, bravo !

Monsieur le Maire : Je rappelle l'histoire, je rappelle un brin d'histoire très locale, Conseil municipal d'Antibes Juan-les-Pins.

A l'époque je proposais 4 membres de la majorité 1 de l'opposition. A un moment donné le groupe Socialiste a demandé à participer, j'ai modifié, j'ai mis 2 membres de l'opposition. Aujourd'hui Monsieur AUBRY est cohérent, il dit "j'ai voté contre la fois d'avant je m'étais abstenu je participe cette fois-ci j'ai voté contre je ne participe pas".

Monsieur PIEL, avant vous disiez "j'ai voté contre je ne participe pas" maintenant vous dites "j'ai voté contre mais je participe quand même comme ça je participe à ne pas faire ce que je n'ai pas voté". Ce qui est assez logique d'ailleurs, si on réfléchit en triple négation on finit par un positif. C'est l'absence de soutien avec la participation, c'est même l'opposition avec la participation.

Monsieur PIEL : c'est pour le contrôle...

<u>Monsieur le Maire</u>: Le contrôle vous n'avez pas à l'exercer, vous êtes d'accord, les lois s'appliquent et le maire d'Antibes dit qu'il ouvre quand même à l'opposition qui a envie de participer à ce projet. L'opposition qui a envie de participer à ce projet aujourd'hui c'est la liste de Monsieur DUJARDIN.

Comme il y a 5 membres de la majorité je propose qu'il y ait 2 membres de l'opposition et je demande donc qui se porte candidat pour l'opposition, soit 4 membres, suppléants et titulaires.

Si la majorité est d'accord nous avons : LEONETTI, GONZALEZ, GENTE, TROTOBAS, THOMEL pour la majorité BIGNONEAU, BADAOUI, BARBERIS, BOUFFIER, PADOVANI pour les suppléants.

Ensuite, je demande donc à la liste de Monsieur DUJARDIN quels sont les titulaires? Monsieur MOLINE, Monsieur DUJARDIN?

Monsieur DUJARDIN : Non, Monsieur MOLINE et Madame RAVEL. Suppléants : M. DUJARDIN et Mme VERCNOCKE.

Monsieur le Maire : Je propose ces candidats, est-ce que l'opposition qui a voté contre veut un vote à bulletin secret ? Je pose la question ?

Monsieur PIEL: inaudible - hors micro

Monsieur AUBRY: Je peux intervenir?

Je vais être cohérent avec ce que j'ai fait tout à l'heure. Je ne vais pas participer au vote ainsi qu'au nom de ma colistière, donc nous ne participons pas au vote qu'il soit secret ou pas.

Monsieur le Maire : D'accord.

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote,

Je m'adresse au reste du Conseil municipal est-ce que la liste que je viens de vous proposer vous convient ? Qui est contre ?3. Qui s'abstient ?

L'ensemble des candidats est désigné à la MAJORITE par 44 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS), pour siéger à la Commission ad hoc chargée de l'examen des candidatures et offres.

Monsieur PIEL: Nous sommes contre.

Monsieur le Maire : Vous êtes contre, d'accord. Oui, là vous êtes à peu près logiques, j'arrive à suivre.

Monsieur GONZALEZ: Je peux donner une petite précision

Monsieur le Maire : Oui, une précision qui ne fait pas allusion au Conseil régional.

<u>Monsieur GONZALEZ</u>: Presque pas. Simplement j'ai été effectivement désigné représentant de mon groupe dans les commissions des lycées de Cannes alors que j'avais demandé Antibes qui m'ont été refusé au profit des gens de la majorité. C'est tout ce que je voulais préciser.

Monsieur le Maire : ...On ne va pas faire la discussion du Conseil régional mais ça précise l'ouverture de la démocratie.

01-3 - BIEN COMMUNAL SITUE 15 AVENUE DU GRAND CAVALIER - CESSION - APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Monsieur GONZALEZ: Il s'agit d'un bien que nous avons essayé de vendre déjà à deux reprises en appel d'offres, entre temps la CASA a demandé une servitude sociale sur ce bâtiment. Nous avons fait réévaluer le bien et nous le remettons donc en vente à hauteur de 416 000 Euros. Il y aura donc un appel d'offres vers une commission ad hoc.

Monsieur le Maire : Rebelote. Intervention du groupe La gauche et l'écologie.

Monsieur PIEL: Eh oui, je pense que nous ne participerons pas à la commission ad hoc puisque nous ne voterons pas ce rapport.

Ça fait quand même un certain temps que l'on parle de cet emplacement et on en avait parlé y compris quand vous aviez pris la décision de l'acheter.

Quand vous aviez pris la décision de l'acheter, il n'y avait pas de raison fondamentale d'acheter ces locaux, il y avait certainement des raisons que la commission ad hoc a dû connaître, mais nous non.

Nous avions posé la question à l'époque et on nous avait dit "il va y avoir des équipements de la commune, des services, etc.,"... les services il n'y en a pas eu.

La Commune se retrouve aujourd'hui avec un local qui je le rappelle est au rez-de-chaussée et audessus il y a quelques logements, et une nouvelle fois il y a une mise en vente.

Nous, nous pensons que ce local est bien placé, peut-être pas pour des services de la Commune, mais par exemple que je sache, l'espace Marenda va bien se faire un jour et les Restos du Cœur devront bien déménager.

Que je sache, le Secours Populaire aujourd'hui, vous le savez parce qu'il y a eu une demande de local et cette association n'a pas eu de local, elle paye aujourd'hui un loyer de 1 500 Euros par mois pour le local qu'elle occupe.

Nous pensons que ce local pourrait être utile au milieu associatif, en particulier à celui qui agit sur les questions de solidarité, et on sait que dans cette ville malheureusement, mais comme partout en France aujourd'hui, on a besoin de plus en plus de ces associations, on pense que c'est gaspiller un emplacement qui serait utile à la Commune et à ses habitants.

Nous pensons que vendre y compris en cassant les prix, on a du mal à comprendre comment, puisque vous parlez de cohérence on aurait des gens qui offriraient beaucoup plus sur le terrain LEVAUX et que là on n'arrive pas à vendre ce local. On baisse le prix au fur et à mesure, on est arrivé là à 374.400 Euros, on l'avait acheté en 2001 à 213.428 Euros. Vraiment je pense que là y il n'y a pas eu de bonne affaire. D'autant plus que ce local a été inoccupé.

Qu'on le loue aujourd'hui pour une bouchée de pain à un commerçant qui en a une utilité... tant mieux, s'il est là parce que ça permet d'avoir au moins quelques subsides. Mais à l'allure où cela va est-ce que l'on va le vendre moins cher que ce qu'on l'a acheté ?

Les seuls qui ont fait une bonne opération j'ai l'impression, que c'est ceux qui nous ont vendu ce local.

Monsieur le Maire : C'est une moins bonne opération qu'antérieurement, parce que la Communauté d'Agglomération que j'ai l'honneur de présider, a décidé qu'il y avait un quota de logements sociaux.

Il vous ait peut-être paru logique que lorsque l'on impose un quota de logements sociaux dans une promotion immobilière, le prix global diminue de la réserve foncière parce que la rentabilité n'est pas aussi bonne pour le promoteur, vous êtes d'accord avec moi ?

Le deuxième problème c'est que c'est un local en rez-de-chaussée, avec un premier étage et que le premier étage a une valeur qui a subi la baisse de l'imposition du quota de logement social, que nous avons proposé au niveau de la Communauté d'agglomération.

Aujourd'hui, en attente d'affectation on ne perd pas de l'argent puisqu'on récolte un loyer qui n'est pas si négligeable que ça. Quant aux associations caritatives que vous évoquez, elles sont subventionnées par la Ville bien au-delà du loyer qu'elles payent pour être hébergées. Comme la promotion de LACAN-MARENDA ne se fera pas avant quelques années, même si nous arrivons à la décider aujourd'hui, ça laissera quand même un tout petit peu de temps pour trouver les emplacements pour les Restos du Cœur.

Poser le problème de l'urgence alors que nous avons un local que nous louons, pour lequel nous pouvons éventuellement trouver un acquéreur ça me parait anormal. On utilise toujours le même critère, le prix des domaines.

Pourquoi le prix des domaines a-t-il baissé Monsieur PIEL ? Parce que la contrainte sociale a augmenté. On ne peut pas à la fois demander une chose et se plaindre de la conséquence de la chose.

Après, s'il n'est pas vendu, je ne porterais pas une quatrième ou troisième fois ce local devant le Conseil municipal. Il sera loué.

Vous savez, réfléchissez un instant à une chose, il fut un temps où la Ville disait et je l'ai dis comme les autres, ce n'est pas la peine d'acheter des locaux pour les louer à des commerces. Aujourd'hui, je me dis lorsque l'on construit un bâtiment, ne faut-il pas que la Ville conserve les murs des commerces à la fois pour avoir une meilleure maîtrise du tissu commercial que l'on installe, mais en même temps pour avoir des revenus stables qui permettent d'alléger la fiscalité.

Dans la situation, qu'on connaît sur le plan économique et financier, il est peut-être temps de réfléchir à la façon dont la ville gère son patrimoine immobilier ou aujourd'hui elle dit, je n'achète que pour faire du public, elle peut aussi acheter et louer à des privés, plutôt que de se trouver dans la situation où elle vend à des privés qui louent à d'autres privés, quelquefois à des prix sur des commerces qui sont relativement rentables.

La rentabilité et les équilibres financiers ne sont pas de vilains mots dans la bouche d'un maire, ni une mauvaise préoccupation d'une commune ou d'une communauté d'agglomération donc on le propose.

C'est vendu à ce prix c'est très bien. Je ne baisserai plus le prix, je n'enlèverai pas la contrainte sociale ça se vend, ça se vend pas, il y a un commerce dont on évaluera au fur et à mesure le loyer ou on réévaluera le loyer donc je propose cette délibération au Conseil.

Qui est contre ? 3, s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la MAJORITE par 46 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS).

Alors la commission ad hoc, Monsieur AUBRY vous participez ? Vous l'avez votée.

Monsieur AUBRY: Dans la mesure où j'ai voté cette délibération... cela me paraît logique.

<u>Monsieur le Maire</u> : Est-ce que la première proposition vous convient ? Qui est titulaire et qui est suppléant ?

<u>Monsieur AUBRY</u>: On n'a pas vraiment discuté de la chose, on a discuté de plein d'autres points mais pas de celui là. ... Oui je veux bien être titulaire et Madame MURATORE suppléante.

Monsieur le Maire : Monsieur MOLINE reste titulaire sur ce projet et Monsieur DUJARDIN, suppléant ? cela vous convient ?

Qui est contre ? 3. Vote à main levée personne n'est contre ou s'oppose ? je propose la même liste pour la majorité en ajoutant Monsieur MOLINE, Monsieur DUJARDIN, Monsieur AUBRY, Madame MURATORE.

Titulaires: M. LEONETTI, M. GONZALEZ, M. GENTE, Mme TROTOBAS, Mme THOMEL, M. MOLINE, M. AUBRY

Suppléants : M. BIGNONEAU, Mme BADAOUI, M. BARBERIS, Mme BOUFFIER, M. PADOVANI, M. DUJARDIN, Mme MURATORE.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

La commission ad hoc est adoptée à la MAJORITE par 46 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS).

Monsieur PIEL: Rappel au règlement!

Monsieur le Maire : Ah !

Monsieur PIEL: Il y avait une commission ad hoc pour ce local et vous savez très bien que sur la vente de ce local nous nous sommes toujours opposés.

Et pourtant à l'époque vous m'aviez désigné avec Monique TARTARE à la commission ad hoc, je referme la parenthèse.

Monsieur le Maire : Parce que vous aviez changé...

Monsieur PIEL: Voilà la cohérence!

Monsieur le Maire : Non mais, Monsieur PIEL...

Monsieur PIEL : Vous nous aviez désignés alors que nous avions voté contre, je suis désolé mais c'est comme ça.

Monsieur le Maire : Mais la cohérence c'est votre incohérence. Il y a eu une époque Monsieur PIEL ou vous étiez un peu moins enfermé dans votre parti un peu plus ouvert sur la ville et où vous participiez de manière concrète à l'élaboration et à l'intérêt général. Maintenant vous avez choisi de vous réfugier dans une opposition frontale.

Monsieur PIEL: inaudible hors micro

Monsieur le maire : Non ce n'est pas la punition c'est vous qui avez décidé d'être comme ça, donc je vous laisse dans votre logique et à l'époque où Monique TARTARE siégeait dans ces bancs on se rappelle quand même que Monique TARTARE a largement participé à l'élaboration de la Commune et à l'ensemble des projets de manière non sectaire. Maintenant vous avez choisi une autre voie, assumez-la Monsieur PIEL. C'est bien.

Monsieur PIEL : Remarquez "votre" incohérence...

Monsieur le Maire : Pas du tout !

Monsieur PIEL : Même vos décisions sont contraires

Monsieur le Maire : Vous avez muté Monsieur PIEL, acceptez la mutation.

Après, vous n'osez pas le dire parce que ça vous embête devant Madame DUMAS et Monsieur LA SPESA de l'avouer, mais vous n'avez plus tout à fait le même intérêt pour la ville et un peu plus d'intérêt pour la politique. C'est votre choix mais il faut assumer ce choix.

Monsieur PIEL : hors micro

Monsieur le Maire : Pardon ? Mon intérêt ?

Monsieur PIEL: hors micro ...Votre intérêt. Je ne sais pas... vous êtes trois jours à Paris vous avez votre intérêt ... ne jouez pas avec ça...

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, généralement les gens qui exercent un double mandat comme vous ont au moins la décence de ne pas critiquer les autres qui exercent un double mandat.

Que vous soyez à Marseille et que je sois à Paris, que j'y exerce peut-être une activité dans laquelle je défends là-haut aussi la Ville d'Antibes et j'obtiens là-haut aussi un certain nombre d'aides de l'Etat et du gouvernement pour la Ville d'Antibes, personne ne peut le contester. D'ailleurs les dernières délibérations le prouvent. Dans ce contexte-là obtenez autant à Marseille que ce que j'obtiens à Paris et à ce moment-là je vous demanderai même d'aller deux jours à Marseille même trois si vous voulez. On s'habituera à se passer de vous.

Nous_passons à la délibération Eric PAUGET.

MONSIEUR PAUGET

02-1 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - SITE INFORMATION ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION RELATIVE A SON UTILISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit simplement de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes afin de pouvoir télétransmettre les données qui sont nécessaires au versement des prestations que nous verse la CAF dans le cadre des différents contrats que nous avons avec elle.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR SEITHER

05-1 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009 - VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE DES TRANSPORTS

<u>Monsieur le Maire</u> : Vous le savez le compte administratif se vote en l'absence du maire pour dissocier l'ordonnateur du comptable.

Vous savez tout cela aussi bien que moi et même mieux parce qu'un certain nombre d'entre vous siègent même depuis aussi longtemps que moi dans ce Conseil si ce n'est plus.

Je voudrais rappeler deux ou trois choses importantes qui quelquefois sont oubliées par l'opposition mais aussi par la majorité.

La stratégie financière depuis longtemps est une stratégie qui tend vers le fait que nous ayons un compte administratif qui montre que notre budget était sincère et véritable.

Cette idée a progressivement amélioré le rendement de cette sincérité, en ce sens que nous arrivons depuis un certain nombre d'années à faire que l'on a 100 % de nos prévisions de fonctionnement qui sont obtenues et que nous avons de 40 à 80% maintenant de nos investissements qui sont effectués.

C'est vrai que pendant le premier mandat nous nous étions rendu compte que nous affichions un certain nombre de travaux à faire et que pour des raisons techniques, nous étions obligés de faire un report. Ce compte administratif est à ce sujet exemplaire. On est pour ou contre le budget, mais reconnaissons que les objectifs qui ont été définis ont été atteints.

La première des choses c'est que nous avions défini de ne pas augmenter notre fonctionnement de plus de 2,5 points et nous avons obtenu ce résultat. Je remercie l'ensemble des services, l'ensemble des élus responsables, parce que obtenir 2,5 d'augmentation quand on sait qu'une masse salariale augmente de 3,8 de manière mécanique, cela veut dire que non seulement il y a eu un effort sur la masse salariale mais il y a eu aussi un effort considérable sur le fonctionnement, c'est le premier point. C'est le point qui permet à l'avenir de regarder les choses avec un certain optimisme.

Le deuxième point, c'est que nous avions dit que nous ferions des travaux avec un double objectif et un niveau d'investissement que nous voulions fort pour deux raisons :

- d'abord parce que nous croyons à l'investissement,
- ensuite parce cette année (2009) l'investissement était plus rentable que l'investissement des années précédentes puisqu'il entraînait un plan de relance qui doublait la TVA.

Doubler la TVA représentait 4.000.000 d'euros de plus d'investissement pour la Ville, donnés par les services de l'Etat. Je ne rappelle pas ce à quoi ces 4.000.000 d'euros ont servi. Chacun sait qu'ils ont été utilisés pour les remparts, l'étanchéité de l'espace du Bastion, les travaux d'aménagement des rues et en particulier du Boulevard Albert 1^{er} et du Boulevard Wilson.

Ces objectifs ont été tenus et aujourd'hui on affiche 30.000.000 d'euros d'investissement. Ce qui est un des budgets et probablement le budget, qui a été le plus important dans l'histoire de la ville d'Antibes compte tenu des éléments d'entraînement que permettait le plan de relance.

Dans ce contexte-là, la dernière question est de dire pourquoi cette année 2009 avait besoin de marges fiscales supplémentaires? Je rappelle que les marges fiscales faisaient partie de mes engagements de campagne électorale. Je disais que l'augmentation de la pression fiscale maintiendrait la ville d'Antibes parmi les villes, de même strate, les plus basses du département et de la région des villes, c'est toujours le cas.

Cette augmentation s'est faite avant la crise économique, je le rappelle, puisque c'est un engagement de campagne électorale, donc avant les conséquences de la crise économique sur nos concitoyens et sur la ville d'Antibes.

Dans ce contexte, dès que l'élection a été effectuée j'ai demandé au Trésor Public de faire un audit. Cet audit a été rendu public. Il confirmait la bonne santé financière, la non toxicité des trois emprunts marginaux que nous avions contractés, il disait que la pression fiscale était trop basse compte tenu de l'importance des investissements de la ville et nous incitait à modifier notre fiscalité.

Entretemps est survenue la crise et l'augmentation de la fiscalité que nous avions envisagée. La Chambre Régionale des Comptes a contrôlé la Ville d'Antibes. Je rappelle que ce contrôle s'est fait en pleine crise économique et après l'augmentation fiscale.

Après l'augmentation fiscale, la Chambre Régionale des Comptes a dit que nous devrions augmenter la fiscalité qui était trop basse pour notre strate.

Nous n'avons pas fait ce choix, et les marges de manœuvre que nous avons décidées doivent se trouver désormais non pas dans la fiscalité, mais dans des efforts encore prolongés en matière d'économie de gestion à la fois sur le fonctionnement et sur notre masse salariale. Dans ce contexte sans faire une mécanique arithmétique nous avons donc obtenu sur ce compte administratif 2,5.

Notre objectif pour ce mandat est de garder 2,5, afin de ne pas augmenter notre fiscalité. La perte que nous avons eu cette année, très forte, à la fois des droits de mutation et la perte en matière de recettes des casinos devraient s'estomper dans les années futures et nous donner des marges de manœuvre supplémentaires.

Je le dis ici pour que les choix soient clairs et je n'avance pas masqué. Il y a un certain nombre d'espaces sur l'ensemble du territoire et il y a les grands projets que nous avons définis. Je ne les cite pas vous les connaissez : la salle omnisports, la salle de théâtre, le palais des congrès, etc. l'ensemble de ces projets coûte 150.000.000 d'Euros.

C'est la raison pour laquelle un certain nombre de personnes dans l'opposition comme dans la majorité, disent "vous n'y arriverez pas", sauf que quand vous faites le décompte des subventions obtenues, il reste 25.000.000 d'euros à trouver.

Ces 25.000.000 d'euros je veux y affecter toutes les recettes des biens mobiliers et immobiliers.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerai d'autres délibérations probablement pas calquées sur celle-là, comme TDF, la route de Grasse, comme aujourd'hui le terrain LEVAUX, parce que mobilisant des terrains qui appartiennent à la Ville et obtenant une constructibilité et de l'habitation dont nous avons besoin en dehors du logement social, mais aussi pour le logement social, nous avons en même temps des rentrées de recettes qui nous permettent d'investir directement dans nos grands projets.

Il y a donc une logique simple : l'investissement doit rester élevé, la part des grands travaux doit se trouver en interne et l'augmentation de la fiscalité c'est zéro pour les années à venir avec l'espoir non dissimulé de diminuer un certain nombre de taxes et en particulier le prix de l'eau ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, si nous arrivons à faire les efforts nécessaires auxquels l'ensemble des concitoyens participent, afin d'améliorer le tri sélectif et la rentabilité de notre gestion environnementale des déchets. Voilà donc les objectifs.

Avant qu'André-Luc SEITHER présente ce compte administratif et avant que je ne quitte la salle puisqu'il doit être voté en mon absence, je dirais que je remercie vraiment le renforcement de ce cap qui a été donné : maîtrise des fonctionnements, poursuite d'investissements forts, mobilisation et mutualisation des moyens.

Nous pouvons dans ce contexte à la fois constater que la Chambre Régionale a théoriquement raison, nous devrions augmenter nos impôts étant 5 à 10 points plus bas que les villes qui sont autour de nous. Nous n'allons pas le faire parce que nous allons réussir cet objectif de laisser la pression fiscale modérée, faire un effort de fonctionnement important et en même temps faire l'investissement majeur que nous avons envisagé sur l'ensemble de la commune.

Cela veut dire qu'à la fin de ce mandat, l'objectif est que la maison de retraite publique à côté de l'hôpital soit construite, que la salle omnisports remplace la "toile de tente" de la salle provisoire de basket, qu'un théâtre véritable existe à l'emplacement où il a commencé à être construit, qu'un palais des congrès en partenariat avec le privé, mobilise peu d'investissement pour la ville et fasse en sorte que l'on ait un équipement structurant. Enfin, que les équipements que nous avions envisagés pour la part d'Antibes, l'école du Cap et le tribunal soient définitivement installés et payés.

Si nous obtenons cet objectif-là, nous aurons à la fin du mandat une ville en équilibre fiscal faible avec des habitudes de rentabilité et d'efficience forte et avec un investissement qui fera que tous les grands équipements que nous attendons effectivement depuis des années, et j'en prends la responsabilité, puissent s'effectuer car nous aurons pu mobiliser l'argent public et privé pour les reconstruire.

Voilà ce que je voulais vous dire, ce mandat est celui des grands espaces à enjeux :

- l'espace LACAN-MARENDA : prochainement nous regarderons la maquette, avec un débat ouvert sur l'ensemble de la ville :
- l'espace BUNOZ qui est aussi un espace à structurer et qui ne peut pas être lâché aux promoteurs immobiliers sans une vision d'ensemble ;
- l'espace des Pétroliers
- et enfin l'espace des Trois Moulins dans lequel le parc des sports s'installe avec une vision d'entrée Sophia Antipolis.

Voila les objectifs. Il faut que nous les tenions.

Je m'adresse à ma majorité, pour tenir ces objectifs il faut que nous ayons une grande rigueur et une grande ambition.

A l'opposition, je dis très sincèrement qu'ils ne pourront pas ne pas constater que ce compte administratif témoigne d'un budget sincère et véritable que nous avons exécuté comme nous avions dit qu'il devait être exécuté et en même temps, je leur redit que s'ils partagent avec nous cette même ambition, leur participation est bienvenue quelle que soit leur orientation politique.

Je serai toujours ouvert parce qu'il y va de l'avenir d'Antibes qui va sortir plus forte, comme Sophia Antipolis, de la crise économique que nous subissons si nous avons les idées de sécurité et de solidarité, principaux éléments que nous devons avoir à l'esprit.

Je vais vous laisser André-Luc SEITHER expliquer l'ensemble du compte administratif et le discuter avec vous et je reviendrai quand vous me le permettrez après le vote. Je vous propose que Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ préside la séance en mon absence et je vous en remercie.

Sortie de Monsieur le Maire Départ de Mme LHEUREUX –procuration à Mme MEUNIER – Présents 41/Procurations 7/Présent 1

Monsieur GONZALEZ: Merci, Monsieur le maire. Je vais passer directement la parole à Monsieur SEITHER pour qu'il présente le rapport du compte administratif.

Monsieur SEITHER: Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, cette intervention sur le compte administratif 2009 que je vais vous présenter aujourd'hui constate une réalisation de 188.298.560,86 de recettes pour 180.128.347,63 Euros de dépenses.

Vous avez pu disposer lors de la commission des finances élargie de tous les éclaircissements que vous avez souhaités, je vais maintenant vous présenter les résultats de ce compte administratif.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,09% par rapport à 2008 soit 3.600.000 Euros. Cette augmentation ne tient pas compte des recettes liées à des sessions qui sont réimputées en section investissements, il est donc par conséquent plus cohérent de ne pas les intégrer dans la liste des recettes réelles de fonctionnement.

Le poste de recettes le plus important en fonctionnement est constitué des impôts et des taxes qui représentent plus de 70 % des recettes réelles. Ce poste augmente de 3,71 % par rapport à 2008 soit 3.300.000 Euros de plus. Les mesures fiscales qui ont été appliquées en 2009 associées à l'augmentation réglementaire des bases et à l'augmentation des taux ont permis de dégager 6.700.000 d'euros de plus qu'en 2008.

En contrepartie les prélèvements sur les produits des jeux sur les casinos ont subi une baisse de près d'1.000.000 d'Euros soit 16,8% et la taxe additionnelle sur les droits de mutation a accusé une baisse de 2.200.000 soit 23,6%. La taxe de séjour diminue de 108.000 Euros et les droits de stationnement de plus de 270.000 Euros. Les seuls postes à enregistrer une augmentation notable sont la taxe sur l'électricité + 8.8% et surtout la taxe sur la publicité qui passe de 30.000 en 2008 à + de 218.000 Euros du fait de l'application de la loi d'octobre 2008 qui taxe les enseignes extérieures.

Le second poste de recettes représente près de 19% des recettes de fonctionnement, il s'agit des dotations et participations qui affichent une légère augmentation de 1,7% dûe notamment à l'augmentation de la DGF + 633.000 Euros atténuée par une diminution de 200.000 Euros des autres participations de l'Etat.

Enfin les produits et services augmentent de 4,9% par rapport à 2008 grâce notamment à la forte augmentation des ventes des caveaux + 125.000 Euros, à la vente d'articles dans les musées et à l'augmentation de la fréquentation des services rendus à la population tels que les cantines, les études surveillées et les centres de loisirs.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement elles augmentent de 2,57% par rapport à 2008 soit 3.175.000 d'Euros. De plus, les charges de personnel qui représentent 58,8% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en progression de 4,4% par rapport à 2008.

Cette évolution en 2009 provient d'une part : de l'évolution mécanique comme vous l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire, + 2,5% pour faire face aux obligations habituelles récurrentes et d'autre part de l'évolution des effectifs + 1.9%. Malgré la baisse de ceux-ci entre le début et la fin de l'année 2009. Cette hausse s'explique principalement par l'impact secondaire des recrutements réalisés en 2008 afin d'améliorer les niveaux du service public, exemples : ouverture multi accueil de Roger CARDI, réouverture du musée Picasso et de façon secondaire par des mouvements de personnel au cours de l'année 2009.

Je vais vous donner l'explication sur l'impact secondaire, c'est par exemple un agent qui est recruté en septembre de l'année il influe sur la masse salariale de l'année en cours pour quatre mois (septembre, octobre, novembre, décembre) en qualité de primaire et huit mois de façon secondaire c'est-à-dire sur le budget après. Au final, hormis les faits retardateurs des recrutements de 2008, la hausse des dépenses du personnel en 2009 aurait été limitée de 3% c'est à dire conforme aux objectifs qui ont été fixés. De plus, si l'on globalise 2008 et 2009 l'évolution représente une hausse moyenne de 3,25 % par an.

Les charges à caractère général qui représentent 19,4 % des dépenses réelles de fonctionnement diminuent 2,55 % soit 635.000 Euros. Cette baisse est notamment due au fait qu'il n'y a pas eu de rattachement des charges 2009 sur 2010. Le niveau de ces dépenses reste donc stable malgré la hausse généralisée des prix des matières premières et des prestations que la Commune fait réaliser par des entreprises.

C'est ainsi que les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années ont été poursuivis en 2009. Enfin, les participations et les subventions elles augmentent de 2,31 % par rapport à 2008 soit 396.000 Euros. C'est la traduction de la politique de soutien actif que la commune a souhaité apporter depuis plusieurs années au C.C.A.S. dont la subvention a progressé en 2009 de plus de 5 % + 224.000 Euros.

Le niveau des subventions versées aux associations est quant à lui en diminution de 7 % du fait notamment du transfert de l'organisation du Festival de l'Image Sous-Marine à l'Office du Tourisme.

L'annuité de la dette, c'est-à-dire le remboursement du capital et des intérêts, augmente de 13,77 % par rapport à 2008, le taux moyen de la dette constaté en 2009 est de 3,8 %.

Pour conclure sur l'aspect financier de ce compte administratif, j'insisterai sur le fait que dans le cadre du plan de relance du gouvernement, la mesure concernant le versement anticipé du fond de compensation de la TVA nous a permis de maintenir un niveau élevé de dépenses des équipements soit 30.000.000 d'Euros.

Je vais laisser à présent la parole à Monsieur le Premier Adjoint qui va vous présenter l'investissement mais je voudrais remercier Maryèle TERZO, Pascale PETERS sans oublier bien sûr Monsieur LE DU et l'équipe du service des Finances pour la commission élargie pour cette présentation du compte administratif qui a eu lieu hier, au cours de laquelle ils ont répondu à toutes questions que vous avez bien voulu poser.

<u>Monsieur GONZALEZ</u>: Merci. Si vous voulez bien au moment du vote c'est-à-dire après mon intervention nous détaillerons chapitre par chapitre et tout le monde pourra intervenir à ce moment-là, globalement sur toutes les délibérations si vous en êtes d'accord à moins que vous vouliez intervenir délibération après délibération?

On fera le choix tout à l'heure.

Monsieur SEITHER, Adjoint aux finances vient effectivement de vous dire combien ce compte administratif présentait un bilan pour l'investissement très favorable puisque c'est encore 30.000.000 d'Euros d'investissement durant une période très difficile. Il faut reconnaitre que l'abondement de l'Etat avec le plan de relance a permis d'atteindre aussi ces chiffres.

Ils ont été financés par l'emprunt à hauteur de 53 % les 47% restant provenant de l'autofinancement et des ressources propres dont celles de l'Etat dont on a parlé tout à l'heure.

Les nombreuses réalisations sont :

<u>Secteur scolaire</u> : fin des travaux de reconstruction de l'école du Cap, fin des travaux de réhabilitation de la crèche des châtaigniers, poursuite de réhabilitation de l'école LAVAL ;

<u>Secteur culturel</u>: fin des travaux de rénovation du musée PICASSO qui ont été une réussite reconnue de tous et qui a dopé les entrées du musée PICASSO, travaux d'étanchéité du bastion Saint André, restauration des remparts du bastion Saint-Jaume à la porte Marine qui a fait couler autant de chaux que d'encre, le début des travaux de restauration de l'enceinte du château GRIMALDI dont on va voir sans doute la fin d'ici quelques semaines ;

<u>Secteur associatif</u> : et ce n'est pas le moindre des aménagements, l'aménagement du site Fort Carré sur l'emplacement anciennement GDF ;

<u>Secteur sportif</u> : début du lancement de la construction de la salle omnisports des Trois Moulins et aménagement de la salle Salusse Santoni, ces deux opérations étant liées entre elles.

Secteur administratif: puisque on parle souvent effectivement de locaux pour les services administratifs. Effectivement les aménagements des locaux du boulevard Chancel sont terminés et les services de la DRH ont été transférés dans ces locaux, qui accueillent plus agréablement le public et les agents. Enfin, fin des travaux de reconstruction pour un bâtiment pour la Direction réseaux et Infrastructures au chemin des Terriers.

Des travaux très visibles tels que le boulevard Wilson qui ont déjà amorcé une belle rénovation de toute cette portion entre le centre d'Antibes et Juan-les-Pins, l'aménagement de la place du Safranier qui est reconnue comme une très belle réalisation, la première tranche d'aménagement du boulevard Albert 1^{er}, qui là aussi laisse préfigurer la suite des travaux qui devraient avoir lieu en partie cette année et en 2011, début aussi des travaux d'aménagement de la promenade du port de la Salis qui devrait rejoindre la promenade en bas du boulevard Albert 1^{er}, le début des travaux de réhabilitation du parvis du musée dont j'ai parlé tout à l'heure et de la place Mariéjol et enfin et non des moindres au niveau du coût, la poursuite de la défluence LAVAL/FOCH pour la lutte contre les inondations.

Cela représente 13.500.000 euros de grands travaux dans une année de crise, auxquels s'ajoutent 4.700.000 euros de travaux dans les équipements : équipements scolaires, équipements techniques administratifs, 750.000 Euros pour les équipements sportifs, 311.000 euros pour les équipements de la petite enfance, 193.000 euros pour les équipements d'économie d'énergie, 180.000 euros pour les équipements de la jeunesse.

Les travaux d'infrastructure, voirie, espaces verts se sont chiffrés à 5.000.000 d'euros dont 1.000.000 d'euros de travaux de proximité. Dans ces dépenses d'équipement sont également comptabilisés les moyens des services acquisition de véhicules mobiliers, matériel, etc. pour 3.800.000 euros.

Acquisitions foncières, car si nous vendons nous achetons aussi et nous continuons, la preuve c'est que l'an dernier nous avons dépensé 1.700.000 euros d'acquisitions foncières, qui ont servi à la création de parking ainsi qu'à des aménagements urbains.

Enfin, nous avons versé plus de 1.000.000 d'Euros de subventions d'investissement dont 493.000 euros pour le C.C.A.S. et 120.000 euros pour la maison de retraite « Le Coteau » et 40.000 euros au centre hospitalier pour la construction de la future EHPAD.

Enfin, vous avez pu le constater à la lecture de ce compte administratif, globalement la situation financière est saine, le recours à l'emprunt est particulièrement maîtrisé. Nous avons même dégagé un excédent qui pourrait être réinjecté dans le budget 2010 lors du budget supplémentaire.

Si vous le voulez bien nous allons passer maintenant au vote chapitre par chapitre, Monsieur SEITHER.

Monsieur SEITHER: Compte administratif 2009...

Monsieur PIEL: ...il y a des interventions sur le compte administratif avant de voter.

Monsieur GONZALEZ: Madame DUMAS vous avez la parole.

Madame DUMAS : Je vais la prendre.

Tout d'abord je voulais m'excuser de pas avoir pu participer à la commission spéciale qui était ouverte à tous les conseillers municipaux hier comme vous le faites d'habitude et où d'ailleurs le personnel s'efforce toujours de répondre à nos questions, mais la proximité du 1^{er} mai et sa nécessaire préparation encombre un tout petit peu les agendas, j'en suis désolée.

Encore une fois en tous les cas merci aux services de la clarté des documents et de leur disponibilité pour répondre à nos interrogations.

Venons-en à ce fameux compte administratif 2009. Document qui en effet représente la réalité des choix politiques de votre majorité et qui contraste sérieusement avec des grandes envolées et effets d'annonce, des listes de projets que vous pouvez faire lors du vote du budget primitif.

Aujourd'hui ces chiffres renforcent d'ailleurs nos propos énoncés lors du budget. Pendant que l'Etat continu à se désengager du financement global des collectivités locales, il suffit de voir le ratio de la dotation globale de fonctionnement par rapport à la population, qui continue de baisser. Elle était de 198,01 en 2007, de 196,48 en 2008, elle est maintenant de 194,60 en 2009. Nous pouvons constater la réalité dans le document du compte administratif, nous pouvons aussi constater la réalité de l'augmentation fiscale que les Antibois et les Antiboises ont subi, c'est une augmentation de 21,02 % de la taxe d'habitation comme c'est indiqué à la fin du document et contrairement à ce que Monsieur le Maire...ça ne vous dérange pas messieurs là s'il vous plait....

Monsieur PIEL: AMAR! tu sais que ce n'est pas poli ce que tu fais là!

Monsieur GONZALEZ: hors micro Allez-y nous vous écoutons religieusement...

Madame DUMAS: Ce n'est pas la peine d'écouter religieusement, écouter ça suffira.

Je disais que cette augmentation de 21,02 % de la taxe d'habitation du produit de la taxe d'habitation est bien loin des pourcentages qui avaient été annoncés et fanfaronnés dans ce Conseil municipal il y a quelques mois. Nous avons ici la démonstration du désengagement de l'Etat et la démonstration qu'Antibes est une ville dont la dotation globale de fonctionnement est très loin de la moyenne nationale, contrairement à ce qui a été dit à l'instant par Monsieur le Maire, puisque la moyenne nationale est de 287, et du coup vous faites le choix de ponctionner sévèrement les habitants de notre ville par la taxe d'habitation alors qu'ils sont déjà pénalisés par la chéreté des loyers et la pénurie de logements sociaux.

Ceci ne fait qu'aggraver la précarité sociale des habitants d'Antibes face à la crise économique et sociale.

Si l'on regarde les chiffres d'un peu plus prés, nous pouvons constater que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux crédits prévus de près de 2.000.000 d'Euros grâce avant tout aux augmentations des impôts et des taxes. On voit bien d'ailleurs, que la crise ne touche pas tout le monde de la même manière puisque les recettes des casinos sont assez stables en effet par rapport à ce qui était prévu, et que la spéculation immobilière se porte encore bien, puisque si je lis bien les textes, les droits de mutation sont maintenant, ce qui a été encaissé, semble être de 7.200.000 d'Euros c'est-à-dire 2.000.000 d'Euros supplémentaires par rapport aux prévisions annoncées dans le budget.

A ce stade de l'explication on pourrait se dire "super! plus de recettes, donc plus de services et plus d'investissements pour la population", mais malheureusement ce n'est pas le cas. Les chiffres disent le contraire, les dépenses de fonctionnement baissent de 3.400.000 Euros et plus de 14.000.000 d'Euros d'investissement sont non réalisés ou annulés par rapport au budget prévu. En effet, l'excédent de fonctionnement est de 8.037.662 euros alors que 140 postes budgétisés ne sont pas pourvus dans les services, ce sont des postes de fonctionnaires bien sûr.

Avec ces chiffres, comment accepter les discours souvent entendus ici sur les coûts exorbitants de réhabilitation de bâtiments pour devenir des logements sociaux, comment accepter que l'on brade le patrimoine et le foncier de la ville, comment accepter le discours tenu au sujet des associations et des diminutions de subventions, comment accepter les rapports aussi du SPANC donc le Service d'Assainissement Non Collectif très clair, sur la nécessité d'agir pour éviter des pollutions graves alors que le budget d'assainissement est lui aussi en excédent de plus de 2.500.000 d'euros, avec plus de 25 % des investissements prévus qui ne sont pas faits.

Tout cela est bien incohérent à moins que vous nous annonciez aujourd'hui un nouveau désengagement de l'Etat dans la participation aux investissements des collectivités et là ce serait la démonstration de l'énorme mensonge des effets d'annonce du fameux plan de relance, qui d'ailleurs au passage ne relance en rien l'emploi malheureusement dans notre département on le voit bien avec les chiffres du chômage actuel. Merci.

<u>Monsieur DUJARDIN</u>: Monsieur le président. Tout d'abord ce qui compte aujourd'hui c'est de donner une appréciation sur l'exécution du budget, ce n'est pas de refaire le débat d'orientation budgétaire.

D'ailleurs je pense que le discours de Monsieur le Maire ressemblait plus à un discours d'orientation budgétaire qu'à un discours concernant le compte administratif. Je comprends qu'il soit passionné par les projets futurs. Je veux dire que les projets futurs qu'il a mentionnés, qui ne font pas partie du compte administratif, sont des projets sur lesquels naturellement, comme lui-même le souhaitait, notre groupe sera aux cotés de l'ensemble des élus pour qu'ils puissent aboutir et je comprends son enthousiasme dans ce domaine.

Si on revient à la réalité des choses il est clair qu'un compte administratif, même s'il est soumis au vote, il pourrait presque n'être qu'une information au Conseil municipal puisque la seule chose qui pourrait inquiéter l'opposition c'est que ce compte administratif ne soit pas, comme le disait Monsieur le Maire et vous-même, sincère et véritable.

C'est-à-dire que si vous aviez présenté un compte administratif complètement différent de votre Budget Primitif, là, nous aurions pu nous en inquiéter, ou éventuellement en être ravis, car cela aurait voulu dire que vous avez pris en compte nos propositions. Ce n'est pas le cas et c'est logique.

Nous avons eu hier, comme le disait Monsieur SEITHER, une commission spéciale avec Monsieur SEITHER lui-même, Madame TERZO et Madame PETERS qui nous ont effectivement donné toutes les informations nécessaires, parce qu'il est clair que dans un compte administratif il y a toujours la ligne "qui dit que" mais à l'intérieur de la ligne il y a des explications. Nous avons eu toutes les explications et la seule chose que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'effectivement si on s'en tient à l'exécution du budget vous l'avez exécuté d'une manière que nous considérons comme correcte.

Alors naturellement cela ne veut dire pour autant que nous allons voter le compte administratif, car nous avons voté contre le budget, nous ferons que nous abstenir dans la mesure où ce n'est pas notre budget.

Nous avons des appréciations différentes naturellement, c'est pour cela que je disais qu'il ne faut pas refaire le débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire que quand on nous dit que la fiscalité est plus basse nous avons des interprétations différentes, on ne va pas justement rediscuter de tout cela puisque nous l'avons fait en son temps. Aujourd'hui compte tenu de l'exécution que vous avez faite de ce budget nous allons nous abstenir sur ce vote.

Mais ceci dit on retrouve effectivement dans le compte administratif ce que vous avez bien sûr voté, ce que nous avions dénoncé c'est-à-dire, par exemple, on s'aperçoit que le coût du fonctionnement est élevé, on s'aperçoit que la masse salariale augmente.

Il ne faut pas nous dire qu'il y a des hausses mécaniques, ça on le sait. Nous avions demandé qu'un effort soit fait depuis des années, pour obtenir une meilleure exploitation de la masse salariale. Je me souviens d'une époque que vous avez bien connue où il y avait huit à neuf cent employés municipaux sur Antibes, on est passé à deux mille deux cent en plusieurs années. Aujourd'hui je pense que cela nous pénalise lourdement. Ceci dit, on verra le prochain débat d'orientation budgétaire.

Pour ce qui est du compte administratif nous n'avons pas retrouvé dans le compte administratif quelque chose qui nous permette de "crier au loup" et de dire "scandale", non, vous avez fait votre travail je pense que les services ont bien géré les finances de la ville et que nous n'avons pas de critique qui soit spécifique en dehors du fait que vous avez exécuté un budget qui n'était pas le nôtre. Vous l'avez exécuté à votre façon, nous n'avons pas d'autre commentaire à faire, nous allons nous abstenir sur ce compte administratif. Je vous remercie.

Monsieur GONZALEZ: Les données du compte administratif et finalement les principes je crois qu'effectivement le Maire se passerait de rappeler certaines choses si tout le monde était dans le même état d'esprit c'est-à-dire que le compte administratif, c'est le reflet ou non s'il n'est pas sincère et honnête comme vous l'avez dit, du budget qui a été voté par une majorité.

Monsieur AUBRY: Sur ce compte administratif nous remercions nous aussi les services pour leur disponibilité d'autant plus que nous avons pu les voir avant, car le rendez-vous d'hier ne nous convenait pas et nous avons obtenu des réponses aux questions que nous avons posées, des informations complémentaires. Encore une fois merci à ceux-ci.

Certes, le compte administratif n'est que l'exécution du budget et c'est bien pour cela que comme nous n'avons pas voté pour le budget nous ne pourrons pas voter pour ce compte administratif.

Toutefois il nous paraît quand même important dans ces débats de mettre un peu de données et de faire quelques remarques.

Pour ce qui touche le plus les concitoyens c'est évidemment les impôts. Je crois que l'imposition à Antibes et son augmentation récente posent un problème. Le message qui nous est donné encore il y a peu, c'est que la charge fiscale à Antibes est moindre que dans d'autres villes du département, c'est ce que j'ai entendu.

Mais là encore on tient compte des taux et pas des bases et c'est un véritable problème. Le taux d'imposition doit aussi inclure les bases, celles-ci ont justement considérablement augmenté en 2009 du fait de l'augmentation annuelle plus importante que l'augmentation des salaires et des minimas sociaux et surtout de la suppression des abattements.

Les impositions directes par habitant sont à Antibes de 693 Euros contre 462 pour la moyenne nationale de la strate, Monsieur le Maire nous a parlé de la moyenne départementale, chacun prend les chiffres qu'il souhaite, mais nous constatons que ce taux d'imposition direct à Antibes est très supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs nous répétons, l'augmentation de 15% par rapport à 2008 qui, pour certains contribuables dont la feuille d'impôts a augmenté de beaucoup plus que ce pourcentage, est difficilement supportable.

Nous renouvelons par ailleurs notre demande de remettre en place l'abattement spécial à la base, puisque cet abattement spécial à la base représente une somme pour la commune relativement négligeable.

Dans le domaine de l'emploi, on fait le constat que 144 emplois sont non pourvus. Nous n'avons toujours pas eu malgré nos demandes, le tableau des créations et suppressions de poste par secteur avec les motifs.

En ce qui concerne l'audit en cours nous n'avons aucune information et nous renouvelons notre demande d'être destinataires du cahier des charges remit au Cabinet, ce que nous savons c'est que cet audit part des services, pour nous il devrait partir des missions à assurer auprès des citoyens et ainsi définir les besoins en emplois pour assurer ces missions.

Ces missions sont transversales à plusieurs services, c'est un problème sur l'audit qui posera des problèmes pour améliorer le compte administratif à l'avenir.

Si tous les emplois étaient pourvus les prévisions de masse salariale seraient insuffisantes et le déficit de la section de fonctionnement beaucoup plus important. On se pose une question est-ce une volonté de ne pas pourvoir les emplois et donc de diminuer la masse salariale affichée de cette manière ?

Pour ce qui est de la police municipale vous rappelez que la Cour des comptes avait dénoncé une question d'heures supplémentaires et on constate justement qu'à la police municipale, 7 emplois ne sont pas pourvus et pour nous il y a vraiment nécessité de pourvoir à ces emplois pour a minima, respecter la loi en matière d'heures supplémentaires.

Autre problème la médecine du travail : le non remplacement d'un médecin du travail coûte à la ville plus cher qu'un emploi à plein temps qui rendrait un meilleur service aux salariés.

Nous insistons pour que ce poste soit rapidement pourvu, toutefois nous sommes conscients du nombre faible de médecins du travail pouvant être employés en France.

Pour les emprunts, là on souhaite avoir les dates de souscription et les durées des emprunts, on nous donne des moyennes de pourcentage, entendu 3,8 % certes, mais encore faudrait-il que l'on ait une idée claire de l'ensemble de ces emprunts et de leurs durées, ce que nous n'avons pas.

Malgré les économies réalisées grâce au service d'un Cabinet spécialisé on constate une augmentation importante de la charge de la dette, qui grève le budget fonctionnement et des annuités de remboursement qui grèvent le budget investissement.

L'encours de dettes par habitant est en augmentation, il est nettement supérieur à la moyenne nationale de la strate.

Pour les investissements, là une bien meilleure réalisation que l'année précédente, c'est lié évidemment au plan de relance et aux recettes TVA, les prochaines années seront sans doute plus délicates lorsqu'il n'y aura plus cet arrangement qui est dans le plan relance.

On vend des terrains mais on n'achète pas sauf pour élargir des routes, il faudra bientôt se poser la question de la place de la voiture dans la ville et de son coût. Nous demandons que les sommes encaissées lors des ventes de biens immobiliers soient consacrées à des réserves foncières et à la réalisation de logements sociaux. Certains choix et/ou revirements impactent inutilement le budget, on prend par exemple le stade FOCH ou le Palais des congrès qui ont imposé des dépenses supplémentaires dont on aurait très bien pu se dispenser, si on avait fait les projets dans un ordre différent, dans un ordre "logique". On veut détruire quelque chose qui n'a pas été construit.

Je ne vais pas répéter le problème des recettes pour l'occupation du domaine public, je l'ai fait tout à l'heure en séance, je vous épargne ce point. Je vous remercie.

Monsieur GONZALEZ: Merci Monsieur AUBRY. Je vais demander à André-Luc SEITHER de vous répondre sur la dette puisque c'est le seul point qui m'a paru intéressant à donner comme information parmi les détails que vous avez donnés, comme le disait fort justement Monsieur DUJARDIN, et qui ne rentraient pas dans le problème d'un compte administratif.

Monsieur SEITHER va vous répondre sur ce plan-là et ensuite nous passerons si vous le voulez bien au vote

Monsieur SEITHER: Le compte administratif est un constat de tout ce que le Conseil municipal a voté pour le budget primitif. A-t-on trouvé des anomalies ou pas ? Apparemment non.

En ce qui concerne les casinos c'est bien 1 million d'Euros qui ont été perdus, 2,2 millions d'Euros pour les droits de mutation.

Pour ce qui concerne Monsieur AUBRY pour les prêts, vous avez les annexes, dans les annexes vous avez les prêts si vous voulez d'autres détails, vous avez même les cautions qu'on a donné en faveur de la SACEMA etc.

Monsieur GONZALEZ: J'ai entendu certaines attaques qui ne correspondent pas à une réalité sur un budget en fait et non pas sur un compte administratif. Quand j'entends dire par exemple que l'on a bradé les terrains alors que ce sont des appels d'offres qui sont faits au plus offrant et il n'est pas question de brader des terrains mais de les mettre en appel d'offres.

La situation étant ce qu'elle est, les personnes qui sont intéressées par la concurrence font monter les prix comme le marché le leur permet. En dehors de cela, je crois que quand vous dites que le plan de relance n'a pas permis une augmentation de l'emploi, permettez-moi de vous dire au moins que le plan de relance a essayé de stabiliser l'emploi. Ce n'est déjà pas une mince affaire dans la crise que nous avons vécu et il faut savoir que dans certaines régions et dans certaines communes où il n'y a pas eu de plan de relance la diminution de l'emploi a été catastrophique ne serait-ce que pour ça, je crois que s'était utile qu'on puisse abonder l'investissement de façon importante. Nous allons passer au vote si vous voulez maintenant.

Monsieur SEITHER : Dépenses de fonctionnement Chapitre11 charges à caractère général Chapitre 12 charges de personnel	24 392 092,56 73 839 960,41	
Chapitre 12 charges de personner Chapitre 14 atténuation de produits	3 618 430,00 17 584 534,78 5 190 493,62	
Chapitre 67 charges exceptionnelles	932 296,35 7 112 359,14	
En ce qui concerne les recettes de fonctionnement		
Chapitre 013 atténuations de charges	1 394 422,20	
Chapitre 70 produits des services	8 235 392,86	
Chapitre 73 impôts et taxes	92 417 379,97	
Chapitre 74 dotations subventions et participations	24 671 320,24	
Chapitre 75 autres produits gestion courante	3 190 456,57	
Chapitre 77 produits exceptionnels	2 043 865,81	
Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	528 209,84	
Chapitre 002- résultat reporté	8 435 609,01	
L'investissement Dépenses d'investissement		
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	695 403,69	
Chapitre 204 subventions d'équipement verséesreste à réaliser 158.007,25	1 072 954,90	
Chapitre 21 biens et immobilisations corporellesreste à réaliser 2.644.128,75	5 542 069,16	
Chapitre 23 immobilisations en cours reste à réaliser 2.386.779,36	22 705 783,00	
Chapitre 13 subventions d'investissementreste à réaliser 630.574,18	2 458,34	
Chapitre 16 emprunts et dettesreste à réaliser 180.195,41	15 921 280,73	
Chapitre 27 autres immobilisations financières	2 300,00	
Chapitre 40 opérations d'ordre de transfert entre sections	528 209,84	
Chapitre 041 opérations patrimoniales	883 769,66	
Pour un total des dépenses d'investissement de 47.354.226,32 et c 6.466.912,03 €	des restes à réaliser	pour
Le solde d'investissement reporté : 104.013,45 au chapitre 001		

Recettes d'investissement Chapitre 13 subventions d'investissement - Réalisé 4.200.292,61 reste à réa	liser 1 094 161 48	
Chapitre 16 emprunts - Réalisé 25.389.458,65 reste à réaliser 5.240.000		
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	4 197,96	
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	119,86	
Chapitre 23 immobilisations en cours	3 028,87	
Chapitre 10 dotations fonds divers	7 912 897,00	
Chapitre 1068 excédence fonctionnement capitalisée	1 871 373,87	
Chapitre 138 autres subventions d'investissement non transférables	82 842,50	
Chapitre 27 autres immobilisations financières	1 794,24	
Chapitre 40 opérations d'ordre de transfert entre sections	7 112 352,14	
Chapitre 041 opérations patrimoniales	883 732,66	

Monsieur GONZALEZ: Merci Monsieur SEITHER. Nous allons passer si vous le voulez bien au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour un total des recettes d'investissement de 47.462.104.36 et des restes à réaliser pour 6.334.161.48.

On vote tous les chapitres bien sûr et le compte administratif dans la foulée si vous le voulez bien. Sur les chapitres qui viennent de vous être donnés vous vous abstenez, le groupe est contre et vous êtes contre Monsieur AUBRY ? Vous ne participez pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme MURATORE, M. AUBRY ne prennent pas part au vote, **ADOPTE à la MAJORITE par 39 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Merci nous allons passer si vous le voulez bien maintenant au compte administratif assainissement.

Monsieur SEITHER: Au Compte administratif assainissement on constate une réalisation de 13.020.419,67 de recettes pour 13.025.734, 63 de dépenses, soit un déficit 5.314,96. Après prise en compte des reports d'investissement, l'excédent est de 1.553.195,20, les recettes réelles de fonctionnement, soit 4 490 000 euros, en baisse de 1,75, sont constituées principalement par la redevance assainissement (2 700 000): 2 250 000 de reversement de la CGE, + 450 000 euros de la ville de BIOT. Cette redevance est en baisse de 1,4 %, baisse due principalement à une diminution de la consommation des usagers.

Les redevances pour le raccordement à l'égout pour 807.000 Euros sont en baisse de 4,4% Les primes d'épuration 835.000 Euros sont en baisse de 3,7%.

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 3.600.000 euros enregistrent une hausse de 18,8%. Cette hausse peut s'expliquer principalement par le remboursement des frais de mise à disposition des locaux pour 2008 et 2009 + 116.000 Euros et par l'annulation des titres dans le cadre du contentieux MERIGAUX 217.000 Euros.

Les dépenses d'équipement atteignent 6.022.000 euros. Ce fort niveau d'investissement s'explique notamment par la réalisation de gros chantiers dans le cadre du schéma de direction d'assainissement dont la réhabilitation des réseaux de l'avenue COURBET et le déplacement de la station de relevage pour un montant de 3.200.000 euros en 2009.

Ont également été réalisés en 2009 les travaux d'assainissement liés au schéma directeur d'assainissement c'est-à-dire les opérations de sécurisation des stations de pompage, à savoir les groupes électrogènes LAUVERT, BRAGUE 2, PORTE MARINE, SALIS, VAL CLARET plus les groupes mobiles pour 450.000 Euros.

La lutte contre les eaux parasites rue et impasse Sade, rue Amiral de Grasse, avenue Robert Soleau, rue des bains, rue Clemenceau, rue Frédéric Isnard pour 900.000 euros.

Les travaux de renouvellement, de réhabilitation ou réparation des réseaux rue du Printemps, rue MACE, avenue MAUPASSANT, rue GAZAN, rue MISTRAL, rue EMILIE chemin des moyennes Breguières pour 1.200.000 euros.

Les travaux de modernisation et de maintenance des stations de pompage des eaux usées pour 180.000 Euros.

Monsieur GONZALEZ: Y a-t-il des commentaires? Pas d'intervention? On peut passer au vote directement. Vous voulez bien lire le chapitre.

Monsieur SEITHER : Section de fonctionnement dépenses		
Chapitre 01 charges à caractère général	1 061	544,21
Chapitre 012 charges de personnel		157,65
Chapitre 65 autres charges de gestion courante		943,28
Chapitre 66 charges financières		339,69
Chapitre 67 charges exceptionnelles		548,12
Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	1 266	961,83
Pour un total de dépense de fonctionnement de 4.823.494,78		
Pour les recettes de fonctionnement réalisées		
Chapitre 013 atténuation de charges		274,94
Chapitre 70 vente de produits		456,52
Chapitre 74 subventions d'exploitation		016,20
Chapitre 77 produits exceptionnels		674,54
Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	350	659,48
Pour un total de recettes de fonctionnement de 4.838.081,68		
Chapitre 002 Résultat reporté de 2.575.512,90 Euros		
Pour la section investissement les dépenses		
Chapitre 20 dépenses d'investissement immobilisations incorporelles	46	276,65
reste à réaliser 86.788,44		
Chapitre 21 immobilisations corporellesreste à réaliser 33.486,93	224	390,30
Chapitre 23 immobilisations en cours	5 956	662,47
reste à réaliser 1.121.214,47	200	711 16
Chapitre 16 emprunts et dettes		711,16 659,48
Pour un total d'investissement de 6.778.700,06 reste à réaliser 1.241.489,84	330	059,40
Chapitre 001 solde d'investissement reporté de 1.365.002,02.		
Chapitre 601 solde d'investissement reporte de 1.505.002,02.		
Enfin la Section d'investissement recettes :		
Chapitre 13 section d'investissement réalisé		306,00
Chapitre 16 emprunts :2.5 millions de réalisé et 2.8 millions de reste à réaliser		
Chapitre 10 dotation fonds divers		766,00
Chapitre 106 réserves		791,26
Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	1 266	961,83
Pour un total de recettes d'investissement réalisé de 5 606 825,09.		

<u>Monsieur GONZALEZ</u>: Merci, Monsieur SEITHER. Nous allons passer au vote si vous voulez bien, des chapitres d'abord, même vote pout tout le monde c'est-à-dire contre pour le groupe communiste, PS-Verts pas de participation au vote et Monsieur DUJARDIN abstention, très bien.

Nous reprenons maintenant pour le compte administratif assainissement j'imagine même vote pour tout le monde. Très bien.

Mme MURATORE, M. AUBRY ne prennent pas part au vote,

ADOPTE à la MAJORITE par 39 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Régie des transports

Monsieur SEITHER: Le Compte Administratif 2009 de la régie des transports présente un excédent de fonctionnement de 20.830,16 euros. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1.486,64 euros et sont constituées par les frais d'entretien et de fonctionnement du véhicule. Compte tenu du montant de l'excédent constaté qui couvrait largement les dépenses prévues, aucune participation de la ville n'avait été inscrite en recettes pour l'exercice 2009. Si vous voulez on passe à la section vote : section de fonctionnement chapitre 011- charges à caractère général 1.486,64; Frais de fonctionnement : zéro. Chapitre 02 – résultats reportés 22.316,80.

Monsieur GONZALEZ: Merci Monsieur SEITHER. Qui est contre? Qui s'abstient?

Mme MURATORE, M. AUBRY ne prennent pas part au vote,

ADOPTE à la MAJORITE par 39 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Après avoir remercié les services, Madame TERZO, Pascale PETERS, qui ont fait de l'excellent travail d'information y compris à tout le monde et à l'Adjoint en charge des finances, nous pouvons demander à Monsieur le Député-Maire de revenir.

Retour de Monsieur le Maire - Présents 42/Procurations 7/Absent :0

<u>Monsieur le Maire</u>: Compte tenu de ce qu'on a dit en préambule et de la manifestation qui se déroule à la médiathèque concernant le cinquantième anniversaire du Festival du Jazz, je vous demande d'intervertir l'ordre des délibérations si vous le voulez bien et vous propose que Monsieur RAMBAUD vous présente ses délibérations pour qu'il puisse nous représenter à cette manifestation. Personne n'est contre cette permutation?

Adopté à l'unanimité.

Monsieur RAMBAUD

11-1 - BUDGET PRIMITIF 2010 - SECTEUR ANIMATION DIRECTION DE L'ANIMATION CULTURELLE - AFFECTATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AMICALE 48 » POUR LE CORSO FLEURI

<u>Monsieur RAMBAUD</u>: Simplement l'Amicale 48 n'avait pas donné sa candidature pour participer au corso fleuri à l'époque du budget primitif, nous avions mis cette somme de côté bien sûr au Budget sans l'affecter. Je vous propose de l'affecter à l'Amicale 48. Il s'agit de 2.500 Euros.

Monsieur le maire: Pas d'intervention? Pas de vote contre? Pas d'abstention?

Adopté à l'unanimité.

11-2 - BUDGET PRIMITIF 2010 SECTEUR ANIMATION / DIRECTION DE L'ANIMATION CULTURELLE / AFFECTATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIEIL ANTIBES »

Monsieur RAMBAUD: C'est un peu la même chose, les Amis du Vieil Antibes qui organise le corso fleuri n'avait pas transmis leur dossier complètement à jour à l'époque du budget, nous avions aussi mis cette somme de côté sans l'affecter, je vous propose d'affecter la subvention de fonctionnement pour l'association des Amis du Vieil Antibes à hauteur de 23.000 Euros.

Monsieur le Maire : Intervention Monsieur AUBRY

Monsieur AUBRY: J'ai entendu que c'était un peu la même chose, je ne suis pas tout à fait d'accord.

Dans un cas il y a une association qui n'était pas certaine de participer à une manifestation et qui donc l'avait fait savoir et dans l'autre cas, c'est quand même des délais qui sont dépassés, ce qui est un peu inquiétant, même si c'est une association avec laquelle la Commune est liée depuis assez longtemps, mais ce genre de délai dépassé ne doit pas se reproduire. Je pense que, et quitte à faire éventuellement fonctionner la commission de contrôle des associations à ce sujet.

Monsieur le Maire: Monsieur AUBRY, c'est un souci de transparence, nous on n'affecte pas de subvention aux associations tant qu'elles n'ont pas prouvé qu'elles allaient dans le sens de la dépense telle qu'elle l'avait été envisagée. C'est une précaution de contrôle au contraire il me semble par rapport à cette situation et pas une dérive. J'incite tous les services et toutes les commissions à être particulièrement vigilants sur le fait que l'on ne donne la subvention, quitte à la délibérer plus tard, que si on est certain qu'elle est affectée à l'objet pour lequel la subvention à été demandée. On passe au vote qui est contre ? s'abstient ? 2 abstentions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Je croyais qu'en mon absence vous aviez fait l'affectation du résultat, je constate que ça n'est pas le cas et vous prie de m'excuser et donc je reviens à la délibération n° 05-2 - "budget ville exercice 2009 affectation de résultat".

Je prends la précaution de demander s'il y a des interventions ? Vous avez eu un débat général ? D'accord. Je passe au vote directement sur la 05-2, 05-3, 05-4, 05-5.

Départ de M. RAMBAUD- Présents 41/Procurations 7/Absent 1

05-2 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2009 - AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur SEITHER: L'affectation du résultat pour le budget ville exercice 2009 – exercice reporté 8.435.609,01. Résultat de l'exercice 269.060,37 : pour un excédent de 8.166.548,64 et je vous propose de l'affecter à l'exercice de 8.037.662,68.

Monsieur le Maire : On passe au vote : qui est contre ? 3. S'abstient ? 4. Non participation : 2.

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

ADOPTE à la MAJORITE par 39 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

05-3 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2009 - REPARTITION ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AU BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.

Monsieur SEITHER: 2.558.562,75 euros pour un déficit de 50.704,74 euros d'excédent, ça fait 2.507 756,01 euros à l'exécution du virement de section investissement de 284.580,56 euros, le solde disponible étant de 1.523.274,45 euros, je vous propose d'affecter 23.706,02 euros pour le solde reporté ligne 002.

Monsieur le Maire : Même type de vote ?

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

ADOPTE à la MAJORITE par 39 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

05-4 - BUDGET REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2009 - AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur SEITHER: Excédent de 20.830,16 euros je vous demande de le reporter carrément.

Monsieur le Maire : Même type de vote ?

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

ADOPTE à la MAJORITE par 39 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

05-5 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2009 - VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE DES TRANSPORTS

Monsieur SEITHER: C'est juste pour prendre acte que le compte de gestion est dressé pour l'exercice 2009.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

MADAME DUMONT

06-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MODIFICATIONS DU ZONAGE ET DES HORAIRES

<u>Madame DUMONT</u>: Monsieur le maire, mes chers collègues, le 3 décembre 2004 le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de l'étude sur la politique de stationnement en centre ville.

Plusieurs d'entre elles ont déjà été conduites et l'observation des déplacements intra muros aux abords de l'hyper centre, vient confirmer la nécessité de poursuivre ces actions qui visent à palier la saturation de l'offre de stationnement sur voirie en journée.

Ainsi, parallèlement à la création des parcs souterrains, il y a lieu de renforcer l'incitation à l'usage de la voirie pour le stationnement de courte durée tout en complétant l'offre actuelle. Pour se faire il conviendrait de compléter le stationnement payant sur voirie à proximité du centre ville dans les secteurs Albert 1^{er} et Lits militaires et des parcs de stationnement en ouvrage, conformément au plan qui est annexé à la présente délibération, de conserver la tarification actuelle tout en ramenant la durée de la période payante en soirée de 19h00 à 18h00, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les mesures à mettre en place immédiatement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame VERCNOCKE.

<u>Madame VERCNOCKE</u>: Monsieur le maire mes chers collègues. Depuis bien longtemps nous pensons que l'incitation au stationnement de courte durée à sa rotation la plus rapide possible, ne passe pas par le stationnement payant sur voirie mais par l'instauration d'une vaste "zone bleue", dont les résultats sont similaires dans l'efficacité comme c'est le cas à Nice et dans de nombreuses autres villes.

S'il y a une différence elle réside dans l'avantage accordé aux habitants qui n'ont certes pas besoin et surtout en ce moment, de taxes et de frais supplémentaires et qui le ressentent très mal.

Nous sommes donc opposés à cette extension de la zone de stationnement payant.

D'autre part, ramener la durée de la période payante à 18h00 nous paraît une mesure de bon sens à tout point de vue.

En conséquence de quoi nous nous trouvons dans la situation de l'ordinateur à qui on demande une réponse unique pour deux questions qui peuvent s'avérer contradictoires. Style "est-ce que vous êtes pour un nouvel impôt sur les chiens et la pêche à la ligne" que fait l'ordinateur ? il bloque. Nous, dans notre cas nous allons nous abstenir en demandant qu'à l'avenir les délibérations s'en tiennent soit à plusieurs questions cohérentes entre elles, soit à une seule question pour éviter la contradiction entre les deux morceaux de la délibération. Je vous remercie, et j'espère que vous le comprendrez.

Monsieur le Maire : Merci. La gauche et l'écologie. Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL: (inaudible hors micro) La délibération porte sur l'extension du boulevard Albert 1^{er} et la rue des Lits militaires et en annexe nous avons une carte où figure dans la couleurla rue d'Alger et l'avenue Aristide Briandet nous souhaitons, nous aussi évidemment, qu'il y ait une réflexion sur la "zone bleue" qu'il y ait aussi une réflexion sur les zones... c'est-à-dire pour que les gens qui habitent dans ces quartiers puissent stationner à partir d'une certaine heure, et 18h00 me semble une bonne chose..... inaudible

<u>Monsieur le Maire</u>: Vous avez bien compris que cette délibération a une cohérence d'ensemble. Que l'ordinateur de Madame VERCNOCKE bloque sur la cohérence, c'est le problème de l'ordinateur de Madame VERCNOCKE, ce n'est pas le problème de la cohérence. Quelle est cette cohérence ?

La première c'est de dire que lorsque qu'on a un parking gratuit à proximité ou un parking sous sol à proximité, il n'est pas logique de faire de la gratuité en surface.

A côté du bas d'Albert 1^{er} et ce n'est pas le boulevard Albert 1^{er} stricto sensu, c'est le secteur Albert 1^{er} et chacun sait qu'il y a le parking du PONTEIL et que 10 mois dans l'année ce parking est gratuit et qu'il peut pleinement assumer sa fonction de parking riverain, ou résident comme l'a dit Monsieur PIEL.

En ce qui concerne le quartier de la médiathèque et des Lits militaires, faire du parking gratuit à côté d'une zone payante, après avoir construit un parking sous la médiathèque pour accueillir un parking public, il y a un petit aspect illogique.

Je ne suis pas contre une réflexion sur la "zone bleue", mais ce qui est primordial c'est la cohérence des secteurs. Aujourd'hui, lorsque vous allez avoir un parking derrière la place de Gaulle puis à terme un parking sous le Pré des Pêcheurs, cela implique la piétonisation d'un certain nombre de zones en particulier la vieille ville et cela implique aussi que le parking de surface ne soit pas un parking longue durée.

Après, pourquoi 18h00 au lieu de 19h00 ? Parce qu'il y a un certain nombre de gens qui rentrent du travail et qu'il faut bien qu'il y ait une tolérance sur le moment où l'on rentre du travail et où l'on rentre chez soi. Donc 18h00 est un test, s'il fallait que se soit 17h30 on pourrait le faire à 17h30 on va regarder comment les choses fonctionnement.

Enfin, je rappelle que la Ville d'Antibes est la seule ville dans laquelle le stationnement est entièrement gratuit le samedi. Cela a été l'objet d'un débat. Je veux que sur ce point on discute avec les riverains et avec l'ensemble des commerçants pour voir l'intérêt de la situation et peut-être d'ailleurs, que l'on pourrait commencer par faire une "zone bleue" le samedi, pour tester la rotation des voitures possible et que l'on puisse l'étendre après.

Vous l'avez bien compris il y a une cohérence devant un parking public en sous-sol payant, on ne peut pas laisser un parking en surface gratuit. Devant un boulevard où dans toute la partie haute y compris les rues attenantes sont payantes, on ne peut pas dire que le bas est gratuit alors que le bas est paradoxalement à proximité d'un parking gratuit qui est le Ponteil, donc c'est dans cet esprit-là qu'Anne-Marie DUMONT et moi-même et que l'ensemble de la majorité vous proposons ces modifications qui sont bien minimes dans l'ensemble de la cohérence.

J'ajoute que de temps en temps et j'ai bien compris l'article de Nice-Matin, un certain nombre d'antibois disent "j'ai été verbalisé alors que j'ai dépassé le parcmètre" et oui, oui c'est logique. Je veux dire il y a quelques habitants d'Antibes qui pensent que le ticket mis le matin vaut la journée.

Le ticket du matin vaut la partie du matin pour laquelle on a payé et il s'est instauré peut-être à tort, une situation dans laquelle le stationnement au parcmètre ne vaut pas stationnement payant et si l'on veut qu'il n'y ait pas de stationnement payant on enlève le stationnement payant, si le stationnement est payant il faut le payer.

Je pense qu'aujourd'hui l'ensemble des commerçants ont bien compris que l'on n'avait aucun intérêt à avoir des voitures ventouses qui empêchent en particulier les riverains ou les clients de se garer.

Donc je crois que c'est une mesure modeste, c'est très clair et à la fois compensée par une demande de faire de la gratuité plutôt dans la nuit, en même temps de faire en sorte qu'il y ait une meilleure cohérence sur la carte du stationnement payant sur la Ville d'Antibes, et que l'on ne soit pas à calculer dans le Boulevard Albert 1^{er} si l'on est encore dans la zone payante ou dans la zone gratuite.

Compte tenu de ces explications on passe au vote : qui est contre ? 7. Abstention ? Adopté à la MAJORITE par 41 voix POUR sur 48 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS).

Départs de :

M. PADOVANI –Procuration à Mme THOMEL Mme BOUFFIER – Procuration à M. GASTALDI Mme LONVIS – Procuration à Mme DEPETRIS Mme SAVALLI- Procuration à Mme DOR Présents 38/Procurations 10/Absent 1

MADAME MURATORI

10-1 - PROPOSITION DE CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT BERNARDIN : 'RUE PAUL MARTELLI'

<u>Madame MURATORI</u>: Oui, Monsieur le maire et chers collègues. En souvenir de Paul MARTELLI, président de l'Association "Les amis de la Chapelle Saint Bernardin", pour honorer son implication dans la restauration de la chapelle Saint-Bernardin, il est proposé au Conseil municipal de dénommer la rue Paul MARTELLI la portion de la rue Saint-Bernardin située entre la petite entrée de la chapelle et la rue Rostan. Cette nouvelle dénomination n'engendrera pas de changement d'adresse pour les riverains de cette voie.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la dénomination de la portion de la rue Saint-Bernardin située entre la petite entrée de la chapelle Saint-Bernardin et la rue du Docteur ROSTAN "rue Paul MARTELLI".

Monsieur le Maire : J'ai une intervention de Monsieur AUBRY pour les questions 10-1 à la 10-3.

Monsieur AUBRY: Je voulais intervenir sur cette question des dénominations de voies publiques.

Il est tout à fait normal de ne pas laisser une voie sans nom, je pense que tout le monde est d'accord et nous sommes tout à fait d'accord aussi avec la précaution d'éviter toute d'homonomie dans les noms, mais on pense qu'il faudrait être un peu plus exigeants dans certains cas et avoir plus de méthode plutôt que dénommer au coup par coup des voies.

Ceci dit, pour le premier cas la "rue Paul MARTELLI" nous sommes absolument favorables à cette dénomination, qui se justifie totalement et qui ne pose pas de problème, par contre nous sommes beaucoup plus réservés lorsqu'il s'agit de dénommer une voie du nom d'un ancien propriétaire d'un terrain, même si cela fait plaisir à la famille, si on faisait cela partout cela deviendrait un peu compliqué entre les différents riverains, qui se battraient pour avoir le nom de leur aïeul.

Parfois peut-être aussi essayer de trouver une originalité. Par exemple le choix de l'allée de la méditerranée la voie 10-3 qui est mitoyenne avec Vallauris ne nous paraît pas fantastiquement originale et que peut-être on aurait pu utiliser les Conseils de quartiers pour avoir des propositions plus diverses et faire un choix en fonction de cette diversité.

Ceci dit il n'y a aucune dénomination qui est scandaleuse, il ne faut pas exagérer cette intervention je vous remercie.

Monsieur le maire : Je suis d'accord pour qu'on demande des noms aux Conseil de quartier.

<u>Madame MURATORI</u>: En ce qui concerne le chemin Alexis DALMASSO, Monsieur AUBRY, la famille ZILIANI et SARGIAMPIETRI est une des plus vieilles familles du quartier et le terrain sur lesquelles ont été construites les résidences du Soleil, qui sert d'impasse entre la traverse des Basses Bréguières et l'impasse de la Brague a toujours été dénommée dans le quartier "terrain ZILIANI" ou "terrain SARGIAMPIETRI" donc la famille DALMASSO, c'est pour ça, tout le monde le connaît sous ce nom.

Monsieur le Maire : C'est l'usage.

L'allée de la Méditerranée n'a pas une grande originalité mais enfin bon... elle a au moins l'avantage de n'entraîner aucune aspérité, on est tous au moins pour la méditerranée. je l'espère.

Je n'ai pas une idée particulière sur les noms, je ne suis pas attaché à ce qu'on donne absolument des noms propres aux rues. Je le dis très clairement et pour Paul MARTELLI chacun sait que j'ai une affection comme beaucoup d'entre vous très particulière et que c'est un peu un hommage à tout le travail qu'il a effectué autour de la chapelle, après pour le reste effectivement qu'on demande chaque fois l'avis aux Conseil de quartier je ne suis pas opposé.

Je vais vous proposer les délibérations les unes après les autres.

10-1: au vote: Qui est contre? Qui s'abstient?

Adopté à l'unanimité.

10-2 - VOIE DU QUARTIER DES BREGUIERES - PROPOSITION DE DENOMINATION 'CHEMIN ALEXIS DALMASSO'

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

10-3 - ANTIBES LES PINS - PROPOSITION DE DENOMINATION D'UNE VOIE MITOYENNE AVEC LA COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN : 'ALLEE DE LA MEDITERRANEE'

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme DUMONT - Procuration à Monsieur le Maire - Présents 36/Procurations 12/absent 1

10-4 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (S.D.E.G) - DÉSIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

<u>Monsieur le Maire</u> : intervention La gauche et l'écologie. Non pas d'intervention... alors on passe directement au vote.

Il faut désigner un titulaire et un suppléant. Est-ce qu'il y a des candidats ? Il n'y a aucun candidat ? L'opposition ne propose pas de candidat mais est-ce qu'elle participe au vote ? oui.

Titulaire: LEONETTI suppléant: MURATORI.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Vous est contre la délibération.

Monsieur AUBRY: On vote sur quoi là exactement?

<u>Monsieur le Maire</u> : Est-ce que le Conseil est pour la nomination d'un délégué au S.D.E.G. avec un titulaire et un suppléant ? Qui est contre ?

Monsieur PIEL: On pensait qu'on avait déjà des délégués

Monsieur le Maire : Non on n'en a pas.

Personne n'est contre ni s'abstient sur le fait qu'il y ait un délégué. Ensuite on passe à la désignation des délégués : Y a-t-il d'autres candidats ? Non donc on ne passe pas au vote à bulletins secrets.

Sont désignés : Monsieur Jean LEONETTI, en qualité de délégué titulaire et Madame Angèle MURATORI, en qualité de suppléante.

Ne participent pas au vote : Mme MURATORE, M. AUBRY

Qui est contre ? 3. S'abstient ?

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, MIle DUMAS).

MADAME CANOVA

12-1 - AGENCE POSTALE COMMUNALE DU CAP - CONVENTION AVEC LA POSTE - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame CANOVA: Monsieur le maire, mes chers collègues. L'année dernière, le 15 juin, nous avions décidé ensemble en séance de Conseil municipal de modifier la durée de la convention que nous avons signée avec la Poste au mois de novembre 2007, de façon à ce que la date d'échéance de cette convention soit calée sur la date d'échéance du bail. Je vous demande tout simplement aujourd'hui de renouveler cette convention pour une durée de trois ans aux mêmes conditions, c'est-à-dire les opérations de courrier et une indemnité compensatrice versée par la poste de 855 € par mois et revalorisée au 1er janvier de chaque année.

Monsieur le Maire : Intervention La gauche et l'écologie, PS et les Verts

<u>Madame DUMAS</u>: Cette délibération démontre bien la différence de traitement entre les différents quartiers de notre ville. On souligne ici, la nécessité de continuité d'un service public de proximité au Cap d'Antibes alors que pendant ce temps, plus aucun service postal de proximité n'est accessible aux habitants des Semboules.

L'éloignement de ce quartier est bien aussi important que celui du Cap. La casse des services publics d'Etat organisée par la majorité parlementaire et le gouvernement, dont vous faites partie, ne fait qu'aggraver les inégalités dans notre ville et dans notre pays, et dernière remarque, n'oublions pas et rappelons que ces agences postales ne permettent pas l'accès à toutes les missions de service public postaux, donc là aussi l'égalité d'accès au service public est rompu.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY

Monsieur AUBRY: Il me semblait qu'une agence postale allait être ouverte aux Semboules, vous confirmez?

Monsieur le Maire : Justement, le parti communiste a loupé un épisode.

Madame DUMAS: En ce moment aux Semboules il n'y a pas de service postal.

Monsieur le Maire : On n'a pas vu la même chose alors.

Monsieur AUBRY: Ceci dit, notre groupe va être cohérent. Il avait dit lors de la première délibération sur les Semboules à l'époque où ce n'était pas une agence postale communale, que lorsque les Semboules auraient au moins le même statut que l'agence postale du Cap, nous voterions ces délibérations. Dont acte, nous votons pour cette délibération.

<u>Monsieur le Maire</u> : Monsieur CHAUSSARD et Madame CANOVA vous confirmez que l'on a le même traitement sur le Cap aujourd'hui et sur les Semboules ?

<u>Monsieur CHAUSSARD</u>: Oui, on a signé il n'y a pas très longtemps une convention avec la Poste. Je pense que tout le monde a bien travaillé: les services, les élus, la Poste également car il fallait avoir une dérogation puisque c'était un service postal communal, alors qu'on avait droit à un service postal urbain.

Il y a eu cette délibération qui a été passée en urgence. On a été averti tardivement par le buraliste qui partait. On a fait cela dans un temps record et en principe le 1^{er} juin la Poste démarre aux Semboules ça été signé, c'est paru dans la presse il y aura trois après-midi par semaine de 14h30 à 18h30 et le samedi matin de 09h00 à midi. Apparemment tout le monde est content aux Semboules.

<u>Monsieur le Maire</u> : Madame CANOVA vous confirmez, même traitement ? Il n'y a pas un quartier privilégié par rapport à l'autre ?

<u>Madame CANOVA</u>: Non seulement la convention est signée, mais effectivement comme le dit Alain CHAUSSARD, je tenais vraiment à remercier d'abord les collègues qui ont fait le tour de tous les commerçants aux Semboules pour essayer de voir si quelqu'un voulait prendre la relève.

Je remercie également les services qui ont travaillé d'une façon extrêmement rapide, bousculant les services de la Poste pour que cette agence ouvre le plus rapidement possible.

Le plus rapidement possible c'est-à-dire le 1^{er} juin, compte tenu de la fermeture du bureau de tabac en février, cela fait trois mois et je crois qu'on ne pouvait pas espérer mieux.

Monsieur le maire : J'espère que Madame DUMAS est rassurée. On passe au vote qui est contre ? S'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M.PIEL, M.LA SPESA, Mme DUMAS).

Départ de M.CHIALVA – Procuration à M.BIGNONNEAU Départ de M.BAYLE – Procuration à M.DAHAN Départ de M.DUJARDIN – Procuration à Mme VERCNOCKE

Présents 33 /Procurations 15/absent 1

MONSIEUR AMAR

16-1 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MARCHES PUBLICS - BILAN D'UNE ANNEE DE MISE EN OEUVRE - INFORMATION

<u>Monsieur AMAR</u>: Par délibération en date du 6 mars 2009 le Conseil municipal a décidé de charger Monsieur le maire pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des accords cadres quels que soient leurs montants ainsi que toutes décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les marchés avenants passés en vertu de cette nouvelle délégation sans limitation de montant qui dessaisit juridiquement le Conseil municipal de sa compétence en la matière font l'objet d'un compterendu à chaque Conseil municipal.

Ce compte-rendu dont la nécessité résulte de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales a été effectué lors de chaque Conseil municipal. On distingue des marchés entrés dans le cadre de la nouvelle délégation donnée à monsieur le Maire c'est-à-dire supérieur à 206.000 Euros Hors Taxe en 2009 et 193.000 Euros Hors Taxe depuis le 1^{er} janvier 2010.

Afin de répondre à un souhait de l'assemblée un bilan de cette délégation qui est présenté à la séance d'aujourd'hui devait être établi à l'issue d'une année de mise en œuvre, c'est ce que l'on fait aujourd'hui.

Le Conseil municipal lui n'a pas été privé de son pouvoir de décision puisque il y a un compte-rendu à chaque séance du Conseil municipal très complet, que les marchés de maîtrise d'œuvre sont toujours soumis au Conseil municipal y compris les orientations importantes comme par exemple la clause d'insertion sociale qui est passée également au Conseil municipal.

Tous les marchés depuis cette nouvelle délégation étaient transmis au contrôle de la légalité avec aucun déféré préfectoral et aucun contentieux sur ces marchés.

En conclusion on peut dire que cette délégation fluidifie et facilite la gestion sans priver la Conseil municipal de son pouvoir de décision.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY.

<u>Monsieur AUBRY</u>: Monsieur le maire, chers collègues. Dans cette délibération, paragraphe final qui affirme que la délégation peut être considérée comme très positive, s'appuyant sur le fait qu'aucun inconvénient de serait révélé, nous paraît quand même peu acceptable.

Non pas que ce soit l'horreur, mais pour notre groupe qui siège à la commission appel d'offres, nous constatons qu'il y a une diminution du nombre des réunions de cette commission et évidement une diminution du nombre des dossiers instruits.

Cela nous paraît problématique du point de vue du légitime contrôle de la gestion municipale par les Conseillers et notamment pas les Conseillers issus de la minorité.

C'est différent quand on étudie un dossier et qu'on attribue un marché en commission appel d'offres et quand on a une information évidement en Conseil municipal, ça n'a rien à voir.

D'autre part, nous constatons qu'une nécessité conjoncturelle liée à la crise économique et financière et au choix du gouvernement d'une relance notamment en matière de travaux publics, qui justifierait une simplification des procédures, nous dérivons vers une supposée nécessité structurelle.

Notre groupe est réservé quant à l'utilisation de la délégation au maire pendant toute la durée du mandat sur ces sujets et nous notons qu'il s'agit évidemment d'une information et que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

<u>Monsieur le Maire</u>: Tout à fait, Monsieur AUBRY, après on peut discuter à l'infini je crois que l'on avait effectivement constaté que dans un certain nombre de limites, les procédures d'appel d'offres étaient extrêmement complexes.

Je ne voudrais pas rappeler ce que disait Robert CRUDELI aujourd'hui dans le journal, Appariteur partant à la retraite, qu'avant, quand on avait une ampoule grillée à changer, on descendait, on allait chez VOIRON, on achetait une ampoule et puis on se faisait rembourser.

Maintenant tout est devenu compliqué, on se demande s'il y a un marché de l'ampoule, si ce sont des ampoules à faible ou forte consommation d'énergie, si le marché est bien épuisé ou pas épuisé, il faut faire une note en trois exemplaires, etc., etc..

On a complexifié le problème. Au départ et je l'approuve c'était un souci de transparence et chacun sait qu'au travers des marchés publics dans le passé, il y a eu à certains endroits, un manque de transparence.

Aujourd'hui les procédures sont telles que même sur un marché qui est passé sans procédure longue, on se trouve avec une garantie de l'ensemble des services, qui impose d'avoir recours à un appel d'offres avec le moins disant sur des équipements qui ne méritent pas non plus une réunion de la commission d'appels d'offres.

Dans ces conditions et sous réserve que vous souhaitiez avoir le maximum de transparence, je comprends votre inquiétude, que je ne considère pas comme légitime, mais en même temps c'est une procédure qui permet l'accélération des choses sans à mon avis diminuer la capacité de transparence.

Si vous avez des explications qui vous paraissent insuffisantes sur un dossier demandez-les comme moi de temps en temps je les demande et je pense que, à ce moment-là, vous serez totalement rassurés sur la procédure quelquefois tatillonne qui est mise en place à la Ville d'Antibes et qui va au-delà des précautions habituelles de procédure.

C'est une information il ya pas de vote, j'ai compris votre interrogation.

MONSIEUR BIGNONNEAU

21-1 - PONTON COURBET - UTILISATION PAR LES COMPAGNIES MARITIMES - TARIFICATION - ADOPTION

Monsieur BIGNONEAU: Monsieur le maire et chers collègues. Au terme d'un arrêté préfectoral du 24 juillet 1985 la commune d'ANTIBES Juan-les-Pins bénéficie d'une concession des plages artificielles sur son littoral de Juan-les-Pins.

L'embarcadère COURBET dont il s'agit constitue le premier ouvrage maritime à l'est de cette concession a toujours servi à l'embarquement et au débarquement des passagers. Dans le cadre des travaux à réaliser sur la concession des plages artificielles, cet ouvrage a fait l'objet d'une reconstruction totale achevée à la fin du mois de juin 1989.

L'article 22 du cahier des charges de la concession prévoit la possibilité pour le concessionnaire avec l'autorisation de d'Etat de confier à des personnes publiques ou privées, l'exercice de droit qu'il tient du cahier des charges ainsi que la perception des recettes correspondantes. Ainsi permet-il de fixer le montant par les sociétés utilisatrices à l'avenir du ponton COURBET sachant que la tarification correspond : à la contrepartie de l'occupation des surfaces utilisées, à une contrepartie financière forfaitaire versée à la Ville proportionnelle au trafic prévisible, à une différenciation qui peut être faite dans les catégories suivant les utilisateurs de cet ouvrage, soit des excursions maritimes de moyennes et longues distances, soit des activités et d'excursions de loisir sur courtes distances et sur le littoral de la commune.

Pour faciliter l'accostage et l'amarrage réservés à ces activités touristiques ainsi qu'à la participation à l'entretien et aux charges de cet ouvrage et aux aménagements de sécurité dont ils bénéficient directement.

Concernant la précédente délibération que le Conseil avait pris en 2006, créer les deux catégories d'activités touristiques à partir du ponton COURBET, la redevance composée uniquement d'une partie fixe respectivement de 5.600 Euros pour la première catégorie et de 1.400 Euros pour la seconde appliquée sur une plus petite surface d'environ 2 m², ne reflétait qu'imparfaitement la proportionnalité des avantages de toutes natures : exclusivité, implantation sur lieu touristique à forte chalandise, aux occupants opérateurs économiques confirmant l'article L 2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que la redevance due à l'occupation et l'utilisation du domaine public qui tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

En conséquence, il est proposé que l'utilisation du ponton soit soumise à deux catégories de tarification payables annuellement et revalorisables chaque année par application de l'indice TP02 du mois de janvier pour la partie fixe revalorisée d'environ 7% depuis la dernière délibération de l'assemblée. La première catégorie correspond à une partie de 6.000 Euros et une part variable au moins 1% du chiffre d'affaires hors taxe consolidé et pour la deuxième catégorie, 1.500 Euros et la même chose part variable au moins 1% chiffre d'affaires hors taxe consolidé.

La partie fixe sera émise dès utilisation de l'espace public octroyé tandis que la partie variable sera exigible qu'à la clôture de l'exercice comptable de l'année de l'installation. Cette part variable fondée sur la création de richesse de l'occupant permet un accroissement de recettes de la commune conformément à la législation rappelée.

A titre de précision la formule applicable de la part variable d'au moins 1% de chiffre d'affaires hors taxe consolidé signifie que les candidats à l'utilisation du ponton COURBET pourront formuler toute proposition sur le montant de la redevance proposée à la commune pourvu qu'elle soit pour sa partie variable au moins égale à 1% du chiffre d'affaires hors taxe consolidé, la partie fixe étant obligatoirement celle visée ci-dessus.

Des études en cours de recalculation du ponton COURBET ne permettant pas d'envisager pour le ponton une occupation de longue durée des guichets déjà en place.

Il est demandé au Conseil de fixer le montant des redevances pour les sociétés utilisatrices. Première catégorie part 6.000 Euros et 1% du chiffre d'affaires, deuxième catégorie 1.500 Euros et 1%.

Monsieur le Maire : Merci. Intervention Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY: Je ne serai pas long je vous rassure. Notre groupe approuve dans la tarification proposée, l'introduction d'une part correspondant à 1% du chiffre d'affaires de ces sociétés. C'est un progrès, ça va dans le sens de nos propositions répétées de valoriser le domaine public Antibois et Juanais à sa valeur réelle.

Nous remarquons toutefois que dans l'incidence financière qui est en bas de la page il n'est fait mention que de la part fixe, nous voulons savoir si dès la première année la part variable sera appliquée en fonction des chiffres de l'année précédente ou s'il y aura une année de décalage. Je vous remercie.

<u>Monsieur le Maire</u>: Oui, Monsieur AUBRY, je partage complètement votre vision, j'ai demandé à l'ensemble des services de travailler sur cette part variable et pour la mettre de manière systématique partout.

Je pense que c'est l'esprit de la loi et c'est l'esprit même si ça rend les choses un peu plus complexes. Par ailleurs, c'est 1% minimum comme il y a un appel à concurrence si quelqu'un propose 3% ou 5% il sera à même de gagner le marché si qualitativement il est à équivalence avec celui qui proposerait un pourcentage moindre.

Je vous propose le vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

21-2 - ACTIVITES NAUTIQUES - OCCUPATION DES EPIS - TARIFICATIONS - ADOPTION

Monsieur BIGNONNEAU: C'est à peu près la même chose Monsieur le maire concernant trois épis. L'épi Hollywood avec une surface de 141 m², la plage du fort Carré à côté de la Siesta d'une surface de 54 m², la plage de la Garoupe à coté de la Baie Dorée de 70 m². On revalorise les différentes...

Monsieur le Maire : 20 € le mètre carré et 1% du chiffre d'affaires.

Monsieur BIGNONNEAU: C'est dans le même esprit Monsieur le Maire, avec 1 % du chiffre d'affaires.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY.

<u>Monsieur AUBRY</u>: Petite intervention très, très courte. Dans l'incidence financière on a 20 Euros, on a mis qu'un seul mètre carré je suppose que c'est une coquille.

Monsieur le Maire : 20 Euros le mètre carré, non ?

<u>Monsieur AUBRY</u>: Non mais dans l'incidence financière qui est un total, dans les caisses de la municipalité, on va toucher plus que 20 euros, je pense que cela va de soit. Je le signale, merci.

Monsieur le Maire : C'est une coquillette on la corrige. Personne n'est contre ? pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

21-3 - DOMAINE PRIVE COMMUNAL - OCCUPATION PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE MOBILE ELEVES SUR SUPPORT - TARIFICATION STATIONS RADIOELECTRIQUES / EQUIPEMENTS SUR SUPPORT - AMENDEMENT N°1 A LA DELIBERATION DU 12 MAI 2006

Monsieur BIGNONNEAU: Les sites concernés sont : l'avenue des frères OLIVIER, le chemin de Saint-Michel, le plateau de la Garoupe sur lesquels on accueille des relais de téléphones mobiles. On recalcule leur redevance, il y a trois secteurs : ANTIBES-centre qui est de la gare SNCF jusqu'au PONTEIL ; ANTIBES balnéaire pont Dulys Juan-les-Pins ainsi que le Cap d'ANTIBES et le secteur 3 ANTIBES Grand Est résidentiel.

Trois fonctions de technologie différentes : la technologie GSM, la technologie UMTS, et la technologie mixte c'est-à-dire qui prend les deux. Nous avons fixé pour cela secteur 1 : terrain nu 11 Euros, terrain bâti 204 Euros - secteur 2 : terrain nu 13 Euros, 244 euros pour le Terrain bâti - secteur 3 : terrain nu 9, Euros et 180 Euros par mètre carré bien sûr et à l'année.

Composant la technologie. Technologie GSM: 7.500 Euros/an - Technologie UMTS: 15.000 Euros/an - technologie mixte: 22.500 Euros/an.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces dispositions.

Monsieur le Maire : Avec la plus-value qui s'y attache.

Interventions La gauche et l'écologie, PS et les Verts.

Monsieur PIEL: Deux réflexions sur ce rapport. Nous constatons, enfin je pense, une certaine revalorisation de la tarification, c'est ce qui nous a semblé mais ce que l'on pense aussi c'est que ce n'est pas suffisant. Ces sociétés font de supers bénéfices et elles exploitent des espaces et des équipements publics donc nous pensons qu'elles doivent payer beaucoup plus, ça c'est le premier point.

Deuxième point, nous avions initié une charte de bonne conduite qui a été signée en janvier 2005 avec ces sociétés et nous pensions qu'à l'occasion de la revalorisation des tarifs, nous pouvions faire un bilan de son application. Je vous ai déjà demandé ce bilan avec le recensement des antennes implantées sur la commune, les regroupements éventuels sur les mêmes sites.

Nous savons que nous avons besoin de ces équipements, nous ne sommes pas rétrogrades ou obscurantistes, mais nous souhaitons plus de transparence sur cette question.

Je vous redemande de bien vouloir faire ce bilan sur l'ensemble du dispositif de téléphonie mobile implanté dans notre commune pour que le Conseil puisse en prendre connaissance et au-delà de nous, la population. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY: Même observation que mon collègue Gérard PIEL. Sinon, le respect de l'article 4 me paraît évidemment essentiel dans cette délibération. Néanmoins, on peut se poser la question si une facturation à l'implantation ne tenant compte que très insuffisamment de la puissance de ces antennes, ne risque pas d'inciter les opérateurs à ce concentrer sur quelques antennes extrêmement puissantes, ce qui irait à l'encontre du principe de précaution. Puisque l'innocuité de ces technologies sur la santé humaine fait toujours débat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Le principe de précaution je l'ai voté, je l'ai lu avant de le voter.

Le principe de précaution ce n'est pas un principe d'inaction devant un risque potentiel, c'est le principe selon lequel lorsqu'il y a un risque potentiel non avéré, on doit mettre en place les mesures indispensables pour évaluer le risque réel.

Or, à ma connaissance je vais passer la parole à Patrick DULBECCO il existe a un rapport qui dit qu'il n'y a aucune preuve aujourd'hui médicalement de la nocivité des antennes. Si quand après avoir fait les études, on dit qu'il n'y a pas de risque et bien qu'il n'y ait pas de risque prouvé scientifiquement on continue à dire qu'il y a éventuellement un risque potentiel, on n'est plus dans le principe de précaution, on est dans un principe dans lequel tout est potentiellement risqué et non faisable.

Sur le plan de l'environnement, j'ai demandé au gouvernement qu'il me transmette les résultats des études qui avaient été lancées par l'Académie de Médecine. Vous en avez eu connaissance sûrement Monsieur AUBRY, Monsieur PIEL, ils sont à votre disposition, si vous voulez je vous les fournirai. Ce qu'on a fait sur la ville d'Antibes, comme ce qui est fait sur le plan national, montre qu'il n'y a pas de risque aujourd'hui des antennes mobiles, Monsieur DULBECCO.

Monsieur DULBECCO: C'est vrai que depuis de nombreuses années en tant qu'Adjoint à la Santé et avec tous mes collègues ici présents, nous nous sommes inquiétés de ce que l'on entendait, de ce que l'on lisait. J'ai une bibliographie concernant les antennes de téléphonie mobile et les téléphonies mobiles, presque aussi importante que la bibliographie qui a été étudiée par la SEM.

C'est pour cela que nous avons signé il y a quelques années avec les opérateurs de téléphonie mobile un contrat, une charte, dans laquelle chaque fois qu'il y avait une demande de mesure qui était demandée par nos concitoyens cette mesure était établie par des laboratoires indépendants.

Cinquante mesures qui ont été faites, la plupart du temps ces mesures sont de cinquante à cent fois inférieures aux normes recommandées par la Commission européenne.

Ce sont des documents que vous pouvez consulter. La seule chose que je demanderais et qui n'a pas toujours était appliquée par cette charte, c'est que les opérateurs, en principe, doivent nous fournir un dossier d'informations détaillées sur les équipements implantés et avec une démarche d'intégration paysagère.

Tout en sachant que si on fait de l'intégration paysagère, il y a des personnes qui pensent que nous les cachons pour éviter qu'on les voie car cela pose des problèmes sur la santé.

Pour en terminer je vais quand même rappeler les conclusions de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail il y a en exactement trois phrases.

« Conclusion générales : l'actualisation de cette expertise collective a reposé sur l'analyse d'un très grand nombre d'études dont la majorité a été publiées au cours des cinq dernières années, la validité de ces études a été analysée et n'est toujours pas acquise. Les données, issues de la recherche expérimentale, disponibles n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences, les données épidémiologiques n'indiquent pas non plus un effet à court terme de l'exposition aux radiofréquences. Des interrogations demeurent pour les effets à long terme même si aucun mécanisme biologique analysé ne plaide actuellement en faveur de cette hypothèse. »

On ne peut pas être plus précis pour une agence qui comporte de nombreux scientifiques autant physiciens que des spécialistes des radiofréquences.

Monsieur le Maire : Je tiens à votre disposition l'Académie nationale de médecine, l'Académie des sciences, l'Académie des technologies qui dit la même chose : « les hypothèses concernant les mécanismes biologiques qui auraient pu être à l'origine d'un effet sanitaire des radiofréquences n'ont jamais été confirmées.»

Je veux bien que l'on continue à étudier et à avoir une certaine vigilance. En plus on est à des seuils à la Ville d'Antibes qui sont vérifiés et qui sont cent fois inférieurs aux seuils recommandés par les plus précautionneux de l'ensemble.

A un moment donné, après que l'on discute le problème esthétique, ils doivent payer, etc. je suis complètement d'accord, la preuve c'est que nous revalorisons les prix et qu'il n'est pas question d'occuper le domaine public sans droit, que l'on aille vérifier chaque fois que c'est le cas, comme l'a dit Patrick DULBECCO les effets seuil, ce qui est émis et que l'on constate chaque fois qu'ils sont inférieurs aux seuils recommandés par les normes les plus draconiennes, après je ne sais pas faire.

Si on veut entretenir la polémique de la peur on peut aller creuser dans le sous-sol et aller chercher la dioxine à dix mètres et puis considérer encore que même à cinq cents mètres d'une antenne il y a un risque de surdité.

Monsieur PIEL: Vous me regardez.

Monsieur le Maire : Non, je ne vous regarde pas particulièrement.

Monsieur PIEL: Mon intervention ne porte pas de suspicion. J'ai bien lu les documents y compris ceux qu'André Aschieri m'a donnés... j'ai tout ça.

Je demande simplement qu'on fasse le bilan de la charte de bonne conduite que nous avons avec ces sociétés, c'est tout.

Je l'ai dit dans mon intervention je ne suis pas obscurantiste, j'ai un téléphone portable qui est ici, je m'en sers mais quand on est interpellé par exemple par les habitants du LAVAL, etc. je suis persuadé qu'il y a eu ce que Monsieur DULBECCO a dit et en tant qu'élu si on a la possibilité de leur répondre.

C'est tout ce que je demande, je n'ai pas de souci de ce côté-là. Comme Monsieur AMAR a fait le point sur les marchés on peut très bien faire le point sur la charte, c'est tout.

<u>Monsieur le Maire</u> : Monsieur DULBECCO faites en sorte que tous les documents soient diffusés à l'ensemble du Conseil.

<u>Monsieur DULBECCO</u>: Ce que je peux vous proposer c'est d'apporter la prochaine fois un ou deux documents parce que les cinquante sont très volumineux.

Monsieur PIEL: Une note.

<u>Monsieur le Maire</u>: Monsieur DULBECCO, faites une note synthétique de deux pages et vous ajoutez tous les documents des recherches scientifiques de toutes les académies que j'ai citées et que vous avez citées et qui disent l'état actuel de la science en matière de biotechnologie concernant les antennes et on le diffuse à l'ensemble des élus pour que chacun ait une parfaite connaissance de la situation. Effectivement toutes les études aujourd'hui sont plutôt rassurantes.

Monsieur DULBECCO: Une petite précision Monsieur le Maire, pour nos confrères qui seraient encore en difficultés intellectuelles pour croire ce que l'on dit. Je leur conseille un livre excellent qui s'appelle « Comment se construisent les problèmes de santé publique » édition LA DECOUVERTE et en particulier dans le chapitre 4 « le cas des antennes relais de téléphonie mobile » et vous verrez tout l'historique depuis 1998 où l'on aboutit justement sur des principes de précaution qui ne sont absolument pas vérifiés et pour lequel donc il y a toujours une rumeur qui continue.

Monsieur le Maire : On compte sur votre note.

Monsieur AUBRY: Je voudrais préciser quand même, ce qu'il faut entendre par principe de précaution. Je n'ai jamais dit que la dangerosité était prouvée éventuellement, ce que j'ai bien dit c'est que l'innocuité de ces nouvelles technologies n'était pas prouvée et que tant que ce n'est prouvé on est dans le contexte du principe de précaution....

Monsieur le Maire : Relisez le texte...

Monsieur AUBRY : ...sinon ce serait de la prévention face à des dangers certains ce qui est une chose différente.

Je n'ai pas demandé à ce qu'on retire toutes ces antennes, je n'ai pas fait preuve d'obscurantisme il ne faut pas caricaturer.

Je demande seulement, comme on ne sait si... parce qu'il y a encore un doute notamment dans l'esprit de certains concitoyens il convient de bien faire attention à ce que les antennes ne soient pas concentrées avec énormément de puissance à certains endroits et que notre tarification ne mène pas à cela. Notre intérêt c'est que même si notamment il y avait un risque un jour qu'on découvre qu'on ne dise pas" excusez nous on ne savait pas". On prend des précautions c'est tout.

Monsieur le Maire : Non, nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

Le principe de prévention, c'est quand il y a un risque. Je roule dans une voiture et j'émets du gaz carbonique, j'émets des furanes, j'émets du méthane et ça je sais que si je monte les doses importantes à un moment donné j'ai un risque de pollution.

Je fais un effet de prévention et donc je définis des seuils au-dessus desquels je dis qu'il y a un risque connu et au-dessous desquels le risque est négligeable. Nous vivons tous avec ces risques autour de nous qui sont des risques allergiques, toxiques, etc, et que nous maintenons au-dessous de certains seuils. C'est le principe de prévention.

Le principe de précaution, c'est dans le cas où l'on ne sait pas s'il y a un risque, je demande à ce qu'il y ait des études qui soient faites pour voir s'il y a un risque. Les études sont faites et à la fin on dit qu'il n'y a pas de risque. Si on continue à dire alors même que les études prouvent qu'il y a pas de risque, qu'il y a un risque potentiel de nuisance, je ne suis plus dans le principe de précaution, je suis dans un principe d'inaction.

Le principe de précaution dit que toute nouvelle technologie doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Quand l'étude est faite, on peut la refaire et la re-refaire, et que l'on dise "d'accord il n'y a pas de risque mais je vous demande d'être au-dessous d'un certain seuil" cela veut dire je ne suis plus dans la précaution mais dans la prévention.

Pardon de rappeler ces éléments. Quand un médecin dit à un patient "vous ne risquez rien vous pouvez rentrer chez vous tranquille" et qu'il lui demande quand même de revenir le voir le lendemain matin, en règle générale le malade n'est pas rassuré. Dans ce cas, le médecin n'est pas compétent. A un moment il faut quand même être capable d'affirmer certaines choses.

Là, on est dans un mixte de prévention/précaution, non seulement on vérifie que les seuils soient cent fois inférieurs aux risques éventuellement envisagés au moment où on pensait que cela pouvait être toxique, mais en plus on a des études qui disent que ça ne l'est pas. Donc, à un moment donné, rentrons dans l'espace, on est dans du commercial, il y a occupation du domaine public donc il y a tarification et on essaye, comme l'a dit Monsieur PIEL, de revaloriser le paiement.

Il ne faudrait pas que l'on sorte de ce Conseil avec l'idée qu'il y a un petit risque.

Monsieur DULBECCO: Une dernière précision pour rassurer même la population, ces études n'ont pas été faites uniquement sur les radiofréquences des antennes mobiles mais dans les appartements, sur les fours à micro ondes, sur les plaques à inductions et ainsi de suite. Donc cette étude dans les appartements est faite sur tous ces matériels... soyez rassurés vous pouvez continuer à vous occuper de votre plaque à induction.

<u>Monsieur le Maire</u> : Compte tenu de ces éléments je vous propose cette délibération au vote. Qui vote contre ? S'abstient ? Je vous remercie

Adopté à l'unanimité.

Départ de M.PERUGINI – la procuration de Mme GAILLOT à M.PERUGINI devient caduque – Procuration de M.PERUGINI à M.DULBECCO – Présents 32/Procurations 15/Absents 2

On passe aux délibérations de Monsieur DAHAN et contrairement à ce que l'on aurait pu penser elles ne font pas l'objet d'intervention, car j'avais cru comprendre qu'à une certaine période, dans un principe de précaution, une partie de la population, même infime, s'était émue sur le fait que l'on mette sur les remparts une statue dans le cadre de la politique du musée Picasso et que cela créait polémique.

La polémique n'existe plus, je ne vais pas la recréer et je remercie le Conseil municipal d'avoir déjà voté unanimement pour le développement culturel du musée Picasso et de l'installation... je ne m'adresse pas à vous Monsieur PIEL, je regarde devant moi, je regarde Monsieur LA SPESA, je regarde Madame DUMAS, je regarde tout le monde...

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dire que l'ensemble des élus qui ont voté les délibérations sur la restauration des remparts et sur l'extension du musée Picasso de la sculpture de Jaume PLENSA, selon la procédure d'acquisition avec un cofinancement optimal qui a été effectué, je remercie l'ensemble du Conseil municipal pour cette position qui n'était pas démagogique alors qu'à l'extérieur avait un certain nombre de gens qui disaient que.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSEE PICASSO - ATELIERS D'ECRITURE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE PICASSO ET UN INTERVENANT ECRIVAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE

<u>Monsieur DAHAN</u>: Monsieur le maire et chers collègues. Effectivement il s'agit d'une convention avec l'association des Amis du musée Picasso et un intervenant écrivain car la suite des visites littéraires "les belles lettres" les participants pourront créer des textes qui soient poétiques ou en prose et seront aidés en cela dans le travail d'écriture par l'écrivain Sophie BRAGANTI.

Il faut savoir qu'ils seront particuliers comme vous l'avez dit ce sera particulièrement sur les œuvres de Jaume PLENSA qui sont présentées à partir du 15 en j'en profite également pour rappeler que le 15 c'est non seulement l'inauguration de cette exposition mais c'est aussi la Nuit des musées. C'est-à-dire que ce soir là les musées seront ouverts et gratuits.

Monsieur le Maire: Pas d'intervention? Vote contre? Abstention?

Adopté à l'unanimité.

29-2 - EXPOSITION « JAUME PLENSA, L'AME DES MOTS, 1998-2009 - CATALOGUE - EDITION, ECHANGE ET MISE EN VENTE - MODALITES - FIXATION

<u>Monsieur DAHAN</u>: Il est demandé simplement d'approuver les modalités d'édition et de revente de cet article qui est en fait le catalogue de « l'âme des mots » de l'exposition dont on a parlé tout à l'heure qui est celle de Jaume PLENSA.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

29-3 - MUSEE PICASSO - EDITION DE PRODUITS DERIVES LIES A L'EXPOSITION « JAUME PLENSA, L'AME DES MOTS, 1998-2009 » ET A LA SCULPTURE « NOMADE » - EDITION, ECHANGE ET MISE EN VENTE – MODALITES - FIXATION

<u>Monsieur DAHAN</u>: Effectivement dans le cadre de cette exposition se retrouvent ensuite tous les articles dont lithographies, les tee-shirts, cartes postales, etc. il vous est aussi demandé d'approuver ces modalités d'édition et de vente.

<u>Monsieur le Maire</u> : Ces ventes permettent un financement en partie de l'organisation et de l'exposition. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

29-4 - ARCHEOLOGIE - JOURNEE DE L'ARCHEOLOGIE LE 5 JUIN 2010 - PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) - APPLICATION DE LA GRATUITE D'ENTREE AU MUSEE D'ARCHEOLOGIE

<u>Monsieur DAHANT</u>: Il s'agit d'un partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques puisque cette journée il nous est demandé d'ouvrir le musée et de l'ouvrir en le proposant gratuitement le 5 juin. On vous demande simplement d'approuver cette gratuité du musée pour le 5 juin suite à cette opération.

Monsieur le Maire: Pas d'intervention? Personne n'est contre ni s'abstient?

Adopté à l'unanimité.

Le 28 mai aura lieu le prochain Conseil municipal qui est en principe consacré aux questions orales. Il se peut que l'on fasse deux séances s'il y a quelques délibérations à prendre d'ici le mois de juin, mais l'essentiel de cette réunion portera sur les questions orales et je ne vous en rappelle pas les principes.

J'ai écrit à tous les membres de l'opposition pour que chacun ait le temps d'élaborer les questions, et les services et les élus de préparer les réponses. Merci.

Je suis désolé qu'il soit un peu tard pour l'exposition à la médiathèque des "50 ans du Jazz". Je vous souhaite un bon week-end de muguet et de 1^{er} mai et pour certains de défilé.

La séance est levée à 18 heures 40

Le Directeur Général des Services, Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Stephane PINTRE

La Secrétaire de séance,

Khéra BADAOUI